

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1304

3 juin 2013

SOMMAIRE

Acquisitions Cogeco Cable Luxembourg III	62592	Rockwell S.A.	62586
AEC Structured Finance (Lux) S.à r.l.	62591	RPS FinCo	62586
AES (Lux) S.à r.l.	62591	Shpaga Games S.A.	62584
Ekeyp S.A.	62588	Société de Recherches Techniques et de Marketing	62584
Elca Investissements S.A.	62592	Société Immobilière DM S.à r.l.	62586
EOF Germany S.à r.l.	62589	Socimmola S.à r.l.	62585
Mando (Luxembourg) Holdings II S.à r.l.	62589	Stevia Growers S.A.	62585
Mando (Luxembourg) Holdings II S.à r.l.	62589	Teixeira Construction Sàrl	62587
Mando (Luxembourg) Holdings I S.à r.l.	62589	Telecom Management Group S.A. Holding	62586
MD Mezzanine S.A., SICAR	62591	Telenet Finance Luxembourg II S.A.	62590
Novenergia General Partner S.A.	62589	The Family of N & J Rothschild S.A.	62587
Omega Holding S.A.	62582	Titan Luxco 3 S.à r.l.	62585
Oracle Luxembourg S.à r.l.	62592	Tomford Holdings S.A.	62585
Organdi Immobilière S.A.	62588	Twelve Magnolia S.A.	62586
Pathena (SCA) SICAR	62546	Univest III	62584
Patron Ku'damm S.à r.l.	62588	Univest I	62583
Perus Investments S.à r.l.	62588	Univest IV	62583
Phischi Investments S.A.	62590	Univest V	62584
Platines Holding SPF S.à r.l.	62590	Vagomlux S.à r.l.	62582
Publi Lettres Lux S.à r.l.	62590	Value-Call S.A.	62587
R.E.A.L. Resume Experience Associates Luxembourg S.A.	62590	Value-Call S.à r.l.	62587
		VIGO INVEST S.A.	62587
		Viking S.A.	62587

Pathena (SCA) SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 176.435.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-second day of March.
Before Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Pathena S.à.r.l., a private limited liability company incorporated and organized under the laws of Luxembourg, with registered office at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, in course of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies,

and

PATHENA SGPS, S.A., a company organized under the laws of Portugal, with registered office at Rua Rui Amorim, n.º 6, 4715-357 Braga, Portugal, registered under the number 505978180

Both here represented by Mrs. Natalia Hernandez, attorney-at-law, residing professionally at 70 route d'Esch, L1470 Luxembourg, by virtue of two proxies given on 22 March 2013.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration. Such appearing parties, represented as stated here-above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a partnership limited by shares (*société en commandite par actions*), which is hereby incorporated:

Art. 1. Definitions. In these Articles:

Advisory Board means the advisory board of the Fund established by the General Partner with the composition, duties and functions as set out in the Memorandum.

Affiliates means with respect to a specified Person means a Person that directly, or indirectly through one or more intermediaries, controls or is controlled by, or is under common Control with, the Person specified.

Articles means these articles of association of the Fund, as amended from time to time.

Board means the board of Managers of the General Partner.

Business Day means a full day on which banks are open for business in Luxembourg.

Capital Contribution means the cash contributed by an Investor to the Fund in exchange for the issue of fully paid up Shares), to the exclusion of any actualisation interest payable on top of a subsequent investor's Commitment pursuant to the Memorandum.

Carried Interest has the meaning set out in article 27.2.

Catch-up has the meaning ascribed to such term in the Memorandum.

Cause Event has the meaning set out in article 17.2.

Class means a class of Shares of the Fund (*catégorie d'actions*) as such term is understood under the 1915 Law.

Closing means any date on which Investors may (commit to) subscribe for Shares in the Fund, in accordance with the Memorandum and these Articles.

Commitment means the maximum amount (denominated in EUR) contributed or agreed to be contributed to the Fund by way of subscription for Shares by a Shareholder pursuant to a Subscription Agreement (including any additional Commitment made by such Shareholder at any Closing).

Control means in relation to a Person, the power of a Person to secure by means of (i) the holding of shares or the possession of voting power in or in relation to that or any other body corporate or (ii) by virtue of any powers conferred by the articles of association or other document regulating that or any other body corporate, that the affairs of the first-mentioned body corporate are conducted in accordance with the wishes of that Person, and, in relation to a partnership, means the right to a share of more than one-half of the assets, or of more than one-half of the income, of the partnership, and "controlled" and "controlling" will be construed accordingly. For the avoidance of doubt, and without prejudice to the above, for the purpose of this definition, one or more Persons will be automatically considered ceasing to have Control over another Person if they cease to hold more than 50% of the voting rights in respect of that other Person or the right to appoint the majority of the members of the managing body of that Person.

CSSF means the Luxembourg supervisory authority, the Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Custodian has the meaning as set forth in article 29.

Damages has the meaning ascribed to such term in the Memorandum.

Defaulting Investor has the meaning set out in article 9.1.

Default Date has the meaning set out in article 9.1.

Drawdown Date means the date, as determined by the General Partner specified in a Drawdown Notice given by the General Partner, on which an Investor is to make a Capital Contribution to the Fund in accordance with these Articles and the Memorandum (i.e., to pay a portion of its Commitment).

Drawdown Notice means a notice whereby the Fund informs the Investors of a drawdown and requests the relevant Investors to make a Capital Contribution to the Fund.

Eligible Investor means:

(i) a Well-Informed Investor;

(ii) a Non US Person (as defined in the Memorandum); and

(iii) a Person whose holding of Shares in the Fund (whether directly or indirectly affecting such person or persons and whether taken alone or in conjunction with any other persons, connected or not, or any other circumstance appearing to the General Partner to be relevant) will not result (a) in a breach of the law or requirements of any country or governmental authority or (b) in the Fund incurring any liability to taxation or suffering any pecuniary, fiscal, regulatory or other disadvantage which the Fund might not otherwise incur or suffer.

Euro, € or EUR means the single currency of the member states of the Economic and Monetary Union.

EVCA means the European Private Equity and Venture Capital Association.

Final Closing Date has the meaning set out in article 8.6.

Fiscal Year means a twelve months period ending on 31 December.

Follow-on Investments means Investments made by the Fund in accordance with the confidential private placement memorandum of the Fund drawn up in accordance with the provisions of the SICAR Law, as amended or supplemented from time to time which are intended to preserve, protect or enhance the value of existing Investments.

Fund means Pathena (SCA) SICAR.

Fund Special Consent means a resolution of the General Meeting adopted by Shareholders who represent at least 75% of the Total Committed Capital (excluding the Commitments of the Related Persons and the Related Entities) at the relevant time, provided that in calculating the percentage vote, Defaulting Investors will not be taken into account.

General Meeting means the general meeting of the shareholders of the Fund.

General Partner means Pathena S.à r.l., the unlimited partner (associé gérant commandité) of the Fund and references to the exercise of any determinations, discretions and the making of decisions will be references to the General Partner acting on behalf of the Fund.

Indemnitee means the Managers, the General Partner, the members of the Advisory Board and any shareholder represented at the Advisory Board in respect of his/her/its representation on the Advisory Board.

Initial Closing Date has the meaning set out in article 8.7.

Intermediary Vehicle means any subsidiary or other company, entity or arrangement (such as a limited partnership, unit trust or trust) controlled, directly or indirectly, by the Fund in which the Fund holds any direct or indirect interest (whether characterised as equity, debt or otherwise, including a co-investment or fractional interest), specifically established for the purpose of structuring the holding of one or more Investments.

Investment Adviser means the investment adviser of the Fund as set out in the Memorandum.

Investment Period has the meaning ascribed to such term in the Memorandum

Investments means any investments of the Fund in Project Companies from time to time.

Investor means a limited partner (associé commanditaire) of the Fund.

Luxembourg means the Grand Duchy of Luxembourg.

Luxembourg Law means the applicable laws and regulations of the Grand Duchy of Luxembourg.

Management Fee means the management fee payable out of the assets of the Fund to the General Partner in accordance with the Memorandum.

Management Share has the meaning set out in article 6.3.

Manager means a member of the Board.

Memorandum means the confidential private placement memorandum of the Fund drawn up in accordance with the provisions of the SICAR Law, as amended or supplemented from time to time.

Net Asset Value or NAV means the net asset value of the Fund, each Class and each Share as determined in accordance with article 13.

Net Distributable Cash means with respect to any period, all cash receipts by the Fund arising during that period from the Fund's Investments and other assets (including amounts released from reserves and all cash proceeds received by the Fund during that period from capital events, including (a) the sale, transfer, exchange or other disposal of all or any portion of any Investment; (b) the refinancing of any indebtedness of the Fund; and (c) any similar transaction), reduced by the portion thereof used during that period to pay or establish reserves, service the requirements of any credit facility or other third party debt, and pay the (relevant) Fund expenses.

Person means any individual, company, corporation, firm, partnership, joint venture, association, organization, limited liability company, state or agency or other entity, whether or not having a separate legal personality.

Project Companies means small, micro and medium-sized enterprises which employ fewer than 250 persons and which have an annual turnover not exceeding EUR 50 million, and/or an annual balance sheet total not exceeding EUR 43 million, as defined in the Commission recommendation 2003/361 of May 2003, published in the Official Journal of the European Union L 124 of 20 May 2003.

Reference Currency means the EUR.

Related Entity means any partnership, body corporate or person that is sponsored, created, managed, operated or otherwise advised by any of the Related Persons.

Related Person means any of the General Partner, the Investment Adviser, their Affiliates (or respective employees, directors, officers or managers) and the Key Executives.

Restricted Person has the meaning as set forth in article 12.1.

Service Providers means the Custodian, the administrative agent, and any other person who provides services to the Fund from time to time in accordance with the provisions of the Memorandum.

Shares means all (type of) shares issued by the Fund from time to time, representing the total outstanding share capital.

SICAR Law means the law of 15 June, 2004 relating to the investment company in risk capital, as amended.

Subsequent Investor shall have the meaning ascribed to such term under Section 5.1.2 of the Memorandum.

Subscription Agreement means the subscription agreement entered into by each Investor and the Fund.

Supermajority Resolution means a resolution of the General Meeting in accordance with the quorum and majority requirements set out in the 1915 Law for amendments to the Articles, i.e., a resolution passed by the vote (cast in person or by way of proxy) of holders representing half of the issued share capital passed by not less than two-thirds of the votes cast in relation to such resolution provided that:

- if the quorum requirement is not fulfilled at the occasion of the first General Meeting, a second meeting may be convened at which meeting resolutions are passed at a two third majority of the votes cast without any quorum requirement; and provided further that

- no Supermajority Resolutions will be passed unless approved by the General Partner (except that the General Partner will not have any veto right in respect of resolutions for the purpose of removing the General Partner, amending the Investment Advisory Agreement, extending the life of the Fund or terminating the Fund in the event of an Unremedied Key Person Event (as defined in the Memorandum) under these Articles and the Memorandum and any such other resolution to be taken by the Shareholders which pursuant to the Memorandum or these Articles is not subject to the veto of the General Partner, and that a change to the Articles is subject to the approval of the CSSF.

Term has the meaning ascribed to it in article 4.1.

Total Committed Capital means the aggregate of Commitments of Investors at any time.

Transferee has the meaning set out in article 10.3.

Transferring Investor has the meaning set out in article 10.3.

Undrawn Commitment means with regard to an Investor, (a) the Investor's Commitment, minus (b) all Capital Contributions the Investor has made, plus (c) sums distributed to Investors that will be added to an Investor's Undrawn Commitment in accordance with the terms of the Memorandum.

Valuation Date means the last Business Day of each Fiscal Year.

Well-Informed Investor means

any institutional investor, professional investor or any other investor who meets the following conditions:

- 1) he/she/it has confirmed in writing that he/she/it adheres to the status of Well-Informed Investor, and
- 2) he/she/it invests a minimum of EUR 125,000 in the Fund, or
- 3) he/she/it has obtained an assessment made by a credit institution within the meaning of Directive 2006/48/CE, by an investment company within the meaning of Directive 2004/39/CE or by a management company within the meaning of Directive 2009/65/EC certifying his/her/its expertise, his/her/its experience and his/her/its knowledge in adequately appraising an investment in risk capital.

The conditions set out above do not apply to the managers and to any other persons involved in the management of the Fund.

The conditions set out above do not apply to the managers and to any other persons involved in the management of the Fund.

1915 Law means the Luxembourg law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Art. 2. Form and Name.

2.1 There exists a Luxembourg company in the form of a "société en commandite par actions" qualifying as a "société d'investissement en capital à risque" under the name of Pathena (SCA) SICAR (the Fund).

2.2 The Fund shall be governed by the SICAR Law, the 1915 Law (provided that in case of conflicts between the 1915 Law and the SICAR Law, the SICAR Law shall prevail) as well as by these articles of association (the Articles).

Art. 3. Registered office.

3.1 The registered office of the Fund is established in Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg (or elsewhere in the Grand Duchy of Luxembourg if, and to the extent, permitted under the 1915 Law) by a resolution of the General Partner.

3.2 The General Partner shall further have the right to set up branches, offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside of the Grand Duchy of Luxembourg.

3.3 Where the General Partner determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Fund at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Fund which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a partnership limited by shares incorporated in the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 4. Term of the Fund.

General

4.1 The Fund has been created with a limited duration of 10 years from the Initial Closing Date subject to 2 extensions of 1-year periods, each as approved by Investors representing at least 75% in aggregate of Total Committed Capital (excluding the Commitment of the Related Persons and the Related Entities); and will be automatically put into liquidation after such period, or if earlier:

(b) upon a Fund Special Consent over which, for the avoidance of doubt, the General Partner will not have a veto right;

(c) in such circumstances as set out in articles 17.9 and 17.17;

(d) on the occurrence of an Unremedied Key Person Event as defined in, and subject to the terms of, the Memorandum); the Term.

Extension of Term

4.2 At any time before the tenth anniversary of the Initial Closing Date the General Partner may, if approved by a Fund Special Consent, elect to extend the term of the Fund for up to two consecutive additional one-year periods. Any decision to extend the term of the Fund will be proposed by the General Partner in consideration of, and with a view to the proper and timely discharge of the Fund's (remaining) underlying obligations and commitments to its Investments.

4.3 Any such extension will be without prejudice to the possibility of earlier termination of the Fund for any reason specified in article 4.1.

Art. 5. Corporate objects.

5.1. The objective of the Fund is to invest its assets in securities and other assets representing risk capital within the widest possible meaning as may be permitted under the SICAR Law in order to provide its Investors with the benefit of returns on the management of its assets in consideration for the risk that they incur in this respect.

5.2 The Fund may take any measures and carry out any transaction, which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose and may, in particular and without limitation:

(a) make investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Fund or other Intermediary Vehicles including but not limited to any type of ownership interests in Project Companies;

(b) borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of equity, bonds, notes, promissory notes, and other debt or equity instruments;

(c) advance, lend or deposit money or give credit to companies and undertakings;

(d) enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the assets (present or future) of the Fund or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Fund, or any director, manager or other agent of the Fund, or any company in which the Fund or its parent company has a direct or indirect interest, or any company being a direct or indirect shareholder of the Fund or any company belonging to the same group as the Fund; to the fullest extent permitted under the SICAR Law but in any case subject to the terms and limits set out in the Memorandum.

Art. 6. Share capital.

6.1 The capital of the Fund shall be represented by fully paid up Shares with no par value and shall at any time be equal to the value of the net assets of the Fund pursuant to article 13.

6.2 The capital must reach one million euro (EUR 1,000,000) within twelve months of the date on which the Fund has been registered as a "société d'investissement en capital à risque" or SICAR under the SICAR Law on the official list of Luxembourg SICARs, and thereafter may not be less than this amount.

6.3 The initial capital of the Fund will be of fifty thousand euro (EUR 50,000) represented by two (2) Management Shares (the Management Shares) subscribed for by the General Partner and forty-nine thousand nine hundred ninety-eight (49,998) Ordinary Shares.

Classes of Shares

6.4 The following Classes are available:

(a) Ordinary Shares, which are reserved for Eligible Investors and will be issued pursuant to articles 7 and 8 of these Articles and in accordance with the Memorandum.

(b) Management Shares reserved to the General Partner and provided that a maximum of two (2) Management Shares will be issued by the Fund.

6.5 The Fund's share capital is at all times equal to its Net Asset Value. The Fund's share capital is automatically adjusted when additional Shares are issued or outstanding Shares are redeemed, and no special announcements or publicity are necessary in relation thereto.

6.6 For the purpose of determining the capital of the Fund, the net assets attributable to each Class will, if not already denominated in EUR, be converted into EUR. The capital of the Fund equals the total of the net assets of all the Classes.

Art. 7. Form of shares.

7.1 The Fund only issues Shares in registered form and Shares will remain in registered form. Shares are issued without par value and will be fully paid upon issue. The Shares are not represented by certificates.

7.2 All issued registered Shares shall be registered in the register of shareholders which shall be kept at the registered office by the Fund or by one or more persons designated for this purpose by the Fund, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall contain the name of each owner of registered Shares, his/her/its residence or elected domicile as indicated to the Fund, the number and Class of registered Shares held by him, the amount paid up on each share, and the transfer of Shares and the dates of such transfers. The ownership of the Shares will be established by the entry in this register.

7.3 Each shareholder will provide the Fund with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of shareholders.

7.4 In the event that a shareholder does not provide an address, the Fund may permit a notice to this effect to be entered into the register of shareholders and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Fund, or such other address as may be so entered into the register of shareholders by the Fund from time to time, until another address shall be provided to the Fund by such shareholder. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the register of shareholder by way of a written notification sent to the Fund.

7.5 The Fund will recognise only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Fund has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Fund. The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-propriétaire) or between a pledgor and a pledgee. Moreover, in the case of joint shareholders, the Fund reserves the right to pay any redemption proceeds, distributions or other payments to the first registered holder only, whom the Fund may consider to be the representative of all joint holders, or to all joint shareholders together, at its absolute discretion.

7.7 Shares issued by the Fund can only be redeemed at the initiative of the Fund (and not at the request of the shareholders) in accordance with, and subject to, article 11 of these Articles and the provisions of the Memorandum.

7.8 Subject to the provisions of article 10, title to Shares in registered form is transferred upon registration of the name of the transferee in the share register of the Fund. The Fund will not issue, or give effect to any Transfer of, Shares to any investor who is not a Well-Informed Investor.

7.9 Subject to the provisions of article 10, a Transfer may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Fund, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code. The Fund may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Fund.

7.10 The Fund shall not issue Shares as consideration for a contribution in kind.

Art. 8. Issue of shares.

8.1 The General Partner is authorised, without limitation, to issue an unlimited number of fully paid up Shares at any time in accordance with the terms of the Memorandum and these Articles (to the exclusion of any additional Management Shares) without reserving a preferential right to subscribe for the Shares to be issued for the existing shareholders.

8.2 With the exclusion of the Management Share, Shares are exclusively reserved for subscription by Well-Informed Investors.

8.3 The General Partner may impose conditions on the issue of Shares, any such condition to which the issue of Shares may be submitted will be detailed in the Memorandum provided that the General Partner may, without limitation:

(a) decide to set minimum commitments, minimum subsequent commitments, minimum subscription amounts, minimum subsequent subscription amounts and minimum holding amounts for a particular Class;

(b) impose restrictions on the frequency at which Shares are issued (and, in particular, decide that Shares will only be issued during one or more offering periods or at such other intervals as provided for in the Memorandum);

(c) reserve Shares of a Class exclusively to persons or entities that have entered into, or have executed, a subscription document under which the subscriber undertakes inter alia to subscribe for Shares, during a specific period, up to a

certain amount and makes certain representations and warranties to the Fund. As far as permitted under Luxembourg law, any such subscription document may contain specific provisions not contained in the other subscription documents;

(d) determine any default provisions applicable to non or late payment for Shares or restrictions on ownership of the Shares;

(e) in respect of any one given Class, levy a subscription fee and/or waive partly or entirely this subscription fee;

(f) decide that payments for subscriptions to Shares shall be made in whole or in part on one or more dealing dates, closings or draw down dates at which such date(s) the commitment of the Investor will be called against issue of Shares of the relevant Class;

(g) set the initial offering period or initial offering date and the initial subscription price in relation to each Class and the cut-off time for acceptance of the subscription document in relation to a particular Class.

8.4 Each Investor subscribing for Shares will be required to enter into a Subscription Agreement irrevocably committing to make all subscriptions and payments for the entire Commitment and each Investor shall be required to make Capital Contributions equal, in total, to that Investor's Commitment in consideration for the issuance of fully paid Shares by the Fund in accordance with the terms of the Memorandum.

8.5 The General Partner may, in its absolute discretion, accept or reject in whole or in part any Subscription Agreement or request for subscription to Shares.

8.6 The General Partner will determine the date after which no additional Investors will be admitted to the Fund (the Final Closing Date) in accordance with the terms of the Memorandum. The General Partner can postpone the Final Closing Date up to such period of time and under the circumstances set out in the Memorandum. A process determined by the General Partner and described in the Memorandum shall govern the chronology of the issue of Shares in the Fund.

8.7 The Initial Closing Date will be such date as set by the General Partner in accordance with the terms of the Memorandum and Investors that have submitted a Subscription Agreement for acceptance to the General Partner will be notified by mail or through appropriate electronic communication means by the General Partner (or the administrative agent of the Fund) of the Initial Closing Date five (5) Business Days in advance of the Initial Closing Date.

8.8 Until the Final Closing Date, new Shareholders may be admitted or existing Shareholders may increase their Commitments. The General Partner may confer the authority upon any of its members, any manager, officer or other duly authorised representative to accept subscription applications, to receive payments for newly issued Shares and to deliver these Shares. Investors who subscribe for Commitments after the Initial Closing Date, but on or before the Final Closing Date will be treated as if they had been admitted to the Fund on the Initial Closing Date and will acquire a proportionate interest in all Investments acquired by the Fund, and will bear the proportionate share of the fees and expenses incurred by the Fund, prior to the date of their admission to the Fund pro rata with other Investors and may inter alia be required to pay certain equalisation amounts and/or actualisation amounts or interests on top of their Commitment, in accordance with article 8.3 of these Articles and the Memorandum.

8.9 Payments for subscriptions to Shares shall be made in whole or part on a Drawdown Date or any other date and under the terms and conditions as determined by the General Partner and as indicated and more fully described in the Memorandum. The modes of payment and subscription price of the Shares in relation to such subscriptions shall be determined by the General Partner and more fully described in the Memorandum.

8.10 Shares subscribed at any time will be issued at a price equal to EUR 1. In addition to the issue price, subsequent investors may be required to pay certain equalisation amounts and/or actualisation amounts or interests on top of their Commitment, in accordance with article 8.3 of these Articles and the Memorandum.

Art. 9. Failure to comply with a drawdown notice.

9.1 If any Investor fails for whatever reason (including where such failure is due to such Investor's bankruptcy, insolvency, dissolution, liquidation or other similar event) to pay to the Fund the amount which is the subject of a Drawdown Notice on or before the relevant Drawdown Date (a Default) and has not paid such amount (together with the additional amounts specified in article 9.2 below) within ten (10) Business Days of the issue of a Default Notice from the General Partner (which notice must be issued by the General Partner by no later than five (5) Business Days after the relevant Drawdown Date) (the Default Date), the General Partner will, on the Default Date, declare such Investor a Defaulting Investor with effect from the date of such declaration.

9.2 An Investor may remedy its default by paying the following amounts to the Fund on or before the Default Date:

- (a) the amount requested under the Drawdown Notice;
- (b) interest on the amount outstanding under (a) at a default rate set out in the Memorandum, calculated on a daily basis from the payment date specified in the relevant Drawdown Notice up to the date of payment thereof;
- (c) an amount sufficient to reimburse the General Partner or, as the case may be, the Fund with respect to any other related default expenses (as detailed in the Memorandum).

9.3 If an Investor does not remedy its Default in accordance with article 9.2 by the Default Date, then the Investor will immediately lose any right of being represented on the Advisory Board until remedy of the Default and all of the Defaulting Investor's Ordinary Shares have their voting rights suspended and do not carry right to dividend or distribution until payment is made, provided that any such remediation payment cannot be made after the date on which the General

Partner will have exercised one or more of the remedies set out under item (a), (c) or (d) below and the General Partner, acting in the best interest of the Fund, will have the obligation to exercise one or more of the remedies set out under item (a) or (b) within a maximum period of 45 calendar days as from the Default Date after consultation with the Advisory Board:

(a) proceed to a compulsory redemption by the Fund of the Defaulting Investor's Ordinary Shares at the lesser of (i) 30% of the latest calculated Net Asset Value of the Ordinary Shares of the Defaulting Investor, at the Default Date and (ii) 30% of the aggregate Capital Contributions of the Defaulting Investor;

(b) exercise an option to buy the Ordinary Shares of the Defaulting Investor at a price equal to the lesser of (i) 30% of the aggregate Capital Contributions of the Defaulting Investor or (ii) 30% of the latest calculated Net Asset Value of the Ordinary Shares of the Defaulting Investor at the Default Date, in which case, the General Partner will, after having acquired the Ordinary Shares of the Defaulting Investor pursuant to the exercise of its option, offer the Shares of the Defaulting Investor to a third party (or parties) identified by the General Partner (which party or parties may include another Investor or any Affiliate of the General Partner or the Investment Adviser) provided that before offering the Defaulting Investor's Ordinary Shares to any third party, the General Partner will offer them to the non-Defaulting Investors, who will have a period of ten Business Days to accept the offer. Any non-Defaulting Investors expressing an interest in such a purchase will be offered the Defaulting Investor's Ordinary Shares pro rata based on their existing Commitments. Any Transfer of Ordinary Shares pursuant to this Section will be subject to Section Transfer of Shares and the Articles of Association;

(c) cause the Fund to pursue any available legal remedies against the Defaulting Investor to collect any and all of the Commitments due from the Defaulting Investor and any other damages (including consequential damages);

(d) reduce or terminate the Defaulting Investor's Undrawn Commitment.

9.4 In the event that the General Partner exercises its option to buy and the General Partner then transfers the Ordinary Shares of a Defaulting Investor in accordance with this Section, any amounts which would, in the absence of such Default, have been for the account of the relevant Defaulting Investor, will be held by the Fund for the benefit of any purchaser of the Ordinary Shares of the Defaulting Investor and upon the purchaser becoming an Investor such amounts will be paid over to the purchaser. The proceeds of sale will, following receipt by the General Partner and subject to the deduction of such costs and expenses as aforementioned, be paid to the relevant Defaulting Investor.

9.5 With effect from the Default Date, the Shares and Undrawn Commitment of the relevant Defaulting Investor will be disregarded for all purposes in relation to the Memorandum and the Articles Association, including for the purpose of the holding of any Shareholders' General Meeting or the exercise of any voting rights.

9.6 For the avoidance of doubt, the Fund will not require Investors to make Capital Contributions for the purpose of exercising the remedies set out above and the Fund and the General Partner are authorised to defer any payment obligation to a Defaulting Investor under items (a) or (b) until such time as the Fund (or the General Partner) has sufficient cash to proceed with the payment. Any course of action decided by the General Partner under this article 9.3 in its absolute discretion, upon consultation with the Advisory Board, shall in any circumstances ensure full pari passu treatment of all (non-Defaulting) Investors and not be disadvantageous to existing Investors.

9.7 Any exercise of any or none of the remedies set out under this article 9.3 will not prejudice the right of the Fund or the General Partner to pursue any other available legal remedies against any Defaulting Investor. The Fund will have the right to set-off any of its obligations to pay any amount to the Defaulting Investor as a result of the exercise of any of its rights under this article 9.3 against any obligation of the Defaulting Investor owed to the Fund (and in particular, but without limitation, its obligation to pay the amount set out under article 9.2).

Art. 10. Transfer of shares.

Transfer of Management Shares

10.1 The General Partner will not sell, assign, transfer, grant a participation in, pledge, hypothecate, encumber or otherwise dispose of (Transfer) the Management Share or of all or any part of its rights and obligations as a general partner, or voluntarily withdraw from its position as general partner of the Fund, unless in accordance with articles 17 hereto and with the provisions on Change of Control (as defined in the Memorandum) of the Memorandum.

Transfer of Ordinary Shares/Undrawn Commitments

10.2 No Transfer of all or any portion of any Investor's Shares or Undrawn Commitment, whether voluntary or involuntary:

(a) will be valid or effective if, in the reasonable opinion of the General Partner:

(i) the Transfer would result in a violation of any law or regulation of Luxembourg or any other jurisdiction or subject the Fund to any other adverse tax, legal or regulatory consequences as determined by the Fund;

(ii) the Transfer would result in a violation of any term or condition of these Articles or of the Memorandum;

(iii) the Transfer would result in the Fund being required to register as an investment company under the United States Investment Company Act of 1940, as amended;

(b) and it will be a condition of any Transfer (whether permitted or required) that:

(i) subject to article 10.3, such Transfer be approved by the General Partner, such approval not to be unreasonably withheld;

(ii) the Transferee represents in a form acceptable to the Fund that such Transferee is an Eligible Investor, and that the proposed Transfer itself does not violate any laws or regulations (including, without limitation, any securities laws) applicable to it/him/her;

(iii) (in respect of the Transfer of Undrawn Commitment) the Transferee enters into a Subscription Agreement in respect of the relevant Undrawn Commitment so transferred; and

(iv) (unless otherwise agreed with the Fund) the Transferring Investor at the same time as the Transfer of Shares procures the Transfer to the Transferee of all or the relevant pro-rata portion of its Undrawn Commitment or remaining commitment to provide funds to the Fund against the issue of Shares or otherwise, as the case may be.

Transfer mortis causa and among group entities

10.3 Notwithstanding article 10.2 above, the consent of the General Partner for the Transfer of Ordinary Shares and related Undrawn Commitments is not required if (a) such Transfer takes place mortis causa, to the extent the successor still qualifies as an Eligible Investor.

For avoidance of doubt, a Transfer by a legal entity to its shareholders, partners or members further to the liquidation of such legal entity is considered as a transfer mortis causa or (b) such Transfer is to an Affiliate of the transferor, provided that evidence of this group relationship is given to the General Partner, in accordance with the law of the transferor, and to the extent the transferee qualifies as an Eligible Investor, provided however that a Transfer to an Affiliate of the relevant transferor will be conditional upon (i) the Affiliate agreeing to be bound by the terms of the Memorandum and of these Articles and (ii) upon the transferor procuring that, if the relevant Affiliate ceases or is to cease to be an Affiliate of the transferor, the relevant Ordinary Shares and Undrawn Commitment, will be re-transferred to the transferor or another of its Affiliates prior to the first mentioned Affiliate ceasing to be an Affiliate.

Information

10.4 If an Investor wishing to Transfer all or part of its Shares or Undrawn Commitment (a Transferring Investor) finds a third party purchaser (the Transferee), it will apply to the General Partner for its consent to the Transfer and will furnish such information in relation to the proposed Transfer and the proposed Transferee as may be required by the General Partner. In the event that a request for a Transfer is approved, the Transferring Partner and Transferee will, among other possible requirements, be required to represent to the General Partner, in a form acceptable to the General Partner, that the proposed Transfer does not violate any laws or regulations (including any securities laws) applicable to it nor be a Transfer of a type that would be prohibited under this article 10. Transferee's obligations

10.5 In accordance with articles 10.2(b)(iii) and 10.2(b)(iv) above, unless otherwise agreed with the Fund, any Transferee will be bound by all the provisions of the Memorandum and these Articles and, as a condition of giving its consent to any Transfer to be made in accordance with the provisions of this article 10, the General Partner may require the proposed Transferee to acknowledge its assumption (in whole or in part) of the obligations of the Transferring Investor by executing a form of Subscription Agreement in a form satisfactory to the General Partner. Neither the Fund nor the General Partner will incur any liability for allocations and distributions made in good faith to the Transferring Investor until the written instrument of transfer has been received by the Fund and recorded in its books and the effective date of the Transfer has passed.

Legal opinion

10.6 Prior to a proposed Transfer, the General Partner will be entitled to require a written opinion of responsible legal counsel (at the expense of the Transferring Investor), satisfactory in form and substance to the General Partner on any relevant regulatory or legal issue relating to the proposed Transfer, as well as such other matters as the General Partner may reasonably request.

Transfer costs

10.7 The Transferring Investor will be responsible for and pay all costs and expenses (including any taxation) arising in connection with any such permitted Transfer, including reasonable legal fees arising in relation thereto incurred by the General Partner or its Affiliates and stamp duty or stamp duty reserve tax (if any) payable

Art. 11. Redemption of Shares.

11.1 The Fund is a closed-ended investment company. Investors are not entitled to request redemption of their Shares.

11.2 Shares may be redeemed at the initiative of the General Partner in accordance with, and in the circumstances set out under below. The General Partner may in particular decide to:

- redeem Shares of any Class, on a pro rata basis among Shareholders in order to distribute Net Distributable Cash as provided in article 27 below;

- compulsory redeem Shares:

- (i) held by a non Eligible Investor;

- (ii) in case of admission of Subsequent Investors in order to equalise previous investors in accordance with the terms and conditions of the Memorandum;

(iii) held by a Defaulting Investor who fails to remedy its Default in accordance with the terms of the Memorandum and these Articles;

(iv) in all other circumstances, in accordance with the terms and conditions set out in the Subscription Agreement, the Memorandum and these Articles.

11.3 The repurchase by the Fund of its own Shares in circumstances other than those referred to in this article 11 and/or the Memorandum will take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the General Meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles, subject each time to the consent of the General Partner.

Art. 12. Restriction on ownership of Shares.

12.1 The Fund acting through its General Partner may restrict or prevent the ownership of Shares or (Undrawn) Commitment by any Person if the General Partner, in its absolute discretion, determines that such:

(a) ownership may be detrimental to the Fund, in which case the General Partner shall establish serious grounds of justification;

(b) ownership may result (either individually or in conjunction with other Investors in the same circumstances) in:

(i) the Fund incurring any liability for any taxation whenever created or imposed and whether in Luxembourg, or elsewhere or suffering pecuniary disadvantages which the same might not otherwise incur or suffer; or

(ii) the Fund being required to register its Shares under the laws of any jurisdiction other than Luxembourg;

(iii) a breach of any law or regulation applicable to that Person, the Fund or the General Partner, whether Luxembourg law or other law (including anti-money laundering and fight against terrorism financing laws and regulations); or

(c) Person is not a Well-Informed Investor;

(any such Person being as Restricted Person).

12.2 The Fund may:

(a) decline to issue any Shares and decline to register any Transfer of Shares/(Undrawn) Commitment where such issuance, registration, Transfer or assignment would result in legal or beneficial ownership of such Shares/(Undrawn) Commitment by a Restricted Person; and

(b) at any time require any Person whose name is entered in the register of Shareholders or of (Undrawn) Commitments or who seeks to register a Transfer in the register of Shareholders or of (Undrawn) Commitments to deliver to the Fund any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such Investor's Shares/(Undrawn) Commitment rests with a Restricted Person, or whether such registration will result in beneficial ownership of such Shares/(Undrawn) Commitment by a Restricted Person.

12.3 If it appears that an Investor is a Restricted Person, the Fund will be entitled to, in its absolute discretion:

(a) decline to accept the vote of the Restricted Person at the Shareholders' General Meeting and disregard its vote on any matter requiring the Investors' vote in accordance with the Memorandum and these Articles; and/or

(b) retain all dividends paid or to be paid or other sums distributed or to be distributed with regard to the Shares held by the Restricted Person; and/or

(c) instruct the Restricted Person to sell his/her/its Shares and to demonstrate to the Fund that this sale was made within ten (10) Business Days of the sending of the relevant notice, subject each time to the applicable restrictions on Transfer as set out in article 10; and/or

(d) reduce or terminate the Restricted Person's Undrawn Commitment; and/or

(e) compulsorily redeem all Shares held by the Restricted Person at a price equal to the lesser of (i) 50% of the latest calculated Net Asset Value of the Shares (or for no consideration if the NAV per Share is equal to, or less than, zero) and (ii) 50% of the aggregate Capital Contributions of the Restricted Person; such price to be diminished by such costs incurred by the Fund, the General Partner and any Service Provider as a result of the holding of Shares by the Restricted Person (including all costs linked to the compulsory redemption); and/or

(f) remove any representative of the Restricted Person from any Advisory Board or such other committee or board as may be set up by the General Partner on which that Restricted Person is represented.

Art. 13. Calculation of Net Asset Value.

13.1 The Fund and each Class have a Net Asset Value determined in accordance with Luxembourg law and International Financial Reporting Standards (IFRS) subject to adjustments for deferred tax liabilities, formation expenses and acquisition costs and any other adjustments required to ensure that investors are treated fairly and in accordance with these Articles. The reference currency of the Fund is the Euro Calculation of the NAV

13.2 The Net Asset Value of each Class will be calculated in the Reference Currency in good faith in Luxembourg on each Valuation Date.

13.3 The administrative agent of the Fund will under the supervision of the General Partner compute the NAV per Class as follows: each Class participates in the Fund according to the portfolio and distribution entitlements (as these entitlements are described in article 27 and set forth in the Memorandum) attributable to each such Class. The value of the total portfolio and distribution entitlements attributed to a particular Class on a given Valuation Date adjusted with

the liabilities relating to that Class on that Valuation Date represents the total Net Asset Value attributable to that Class on that Valuation Date. The total net assets of the Fund will result from the difference between the gross assets (including the market value of Investments owned by the Fund and its Intermediary Vehicles) and the liabilities of the Fund, provided that

(i) the equity or liability interests attributable to Investors derived from these financial statements will be adjusted to take into account the fair (i.e. discounted) value of deferred tax liabilities (calculated under IFRS) as determined by the Fund in accordance with its internal rules;

(ii) the acquisition costs for Investments (including, as the case may be, the costs of establishment of any Intermediary Vehicles) will be amortised over a maximum period of five (5) years rather than expensed in full when they are incurred; and

(iii) the set up costs for the Fund will be amortised over a period of five (5) years rather than expensed in full when they are incurred.

13.4 The value of the assets of the Fund will be determined as follows:

(a) securities which are listed on a stock exchange, dealt in on another regulated market or listed on an environmental exchange will be valued on the basis of the last available publicised stock exchange or market value;

(b) investments in private equity securities other than the securities mentioned above will be estimated with due care and in good faith, in accordance with the guidelines and principles for valuation of Project Companies set out by International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines, as included in the European Private Equity and Venture Capital Association Handbook of Professional Standards, as may be amended from time to time, provided that if European Private Equity and Venture Capital Association recommends the use of other valuation principles, then these principles shall be adopted by the Fund;

(c) the value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts, receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid, and not yet received will be deemed to be the full amount thereof, unless it is unlikely to be received in which case the value thereof will be arrived at after making such discount as the General Partner may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof;

(d) the liquidating value of futures, forward, options or derivative contracts not dealt in on a stock exchange or another regulated market will mean their net liquidating value determined, pursuant to the policies established by the General Partner, on a basis consistently applied for each different variety of contracts. The liquidating value of futures, forward, options or other derivative contracts dealt in on a stock exchange or another regulated market will be based upon the last available settlement prices of these contracts on such regulated market on which the particular futures, forward, options or derivative contracts are dealt in by the Fund; provided that if a futures, forward, options or derivative contract could not be liquidated on the day with respect to which net assets are being determined, the basis for determining the liquidating value of such contract will be such value as the General Partner may deem fair and reasonable;

(e) all other assets are valued at fair value as determined in good faith pursuant to procedures established by the General Partner in accordance with IFRS.

13.5 The Fund may permit some other method of valuation to be used if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset or liability of the Fund in compliance with Luxembourg Law provided that any such change of valuation method is subject to the prior approval of the Advisory Board, in accordance with the terms of the Memorandum. This method will then be applied in a consistent way. The administrative agent of the Fund can rely on such deviations as approved by the Fund for the purpose of the Net Asset Value calculation.

13.6 The value of all assets and liabilities not expressed in the currency of denomination of the relevant Shares will be converted into such currency at the relevant rates of exchange ruling in Luxembourg on the relevant Valuation Date. If such quotations are not available, the rate of exchange will be determined with prudence and in good faith by or under procedures established by the Fund.

13.7 The liabilities of the Fund shall be deemed to include:

(a) all borrowings, bills and other amounts due;

(b) all administrative expenses due or accrued including but not limited to the costs of its constitution and registration with regulatory authorities, as well as legal, audit, management, custodial, paying agency and corporate and central administration agency fees and expenses, the costs of legal publications, prospectuses, financial reports and other documents made available to shareholders, translation expenses and generally any other expenses arising from the administration of the Fund;

(c) all known liabilities, due or not yet due including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of all dividends declared by the Fund for which no coupons have been presented and which therefore remain unpaid until the day these dividends revert to the Fund by prescription;

(d) any appropriate amount set aside for taxes due on the Valuation Date and any other provisions of reserves authorised and approved by the Fund; and

(e) any other liabilities of the Fund of whatever kind and nature towards third parties reflected in accordance with Luxembourg Law.

13.8 In determining the amount of such liabilities the Fund shall take into account all expenses payable by the Fund and may accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount rateably for yearly or other periods. In addition, the Fund may accrue in its account as reserves any amounts which, in the General Partner's reasonable discretion, should be retained for the purposes of a reserve for expenses or other purposes in connection with Investments or matters in respect of which the Fund is committed to investment including an appropriate provision for current taxes payable in the future based on the capital and income, as determined from time to time by the General Partner, as well as such amount (if any) as the General Partner may consider to be an appropriate allowance in respect of any risks or liabilities of the Fund (i.e., liabilities for past events which are definite as to their nature and are certain or probable to occur and can be measured with reasonable accuracy, which might arise during the life of the Fund and may include potential liabilities arising from any disputes (such as with a buyer or a tax authority) or as a result of any warranty or other similar arrangement arising as a result of a disposal of an Investment). Any such amount set aside is referred to in these Articles as a "reserve" and the General Partner will regularly inform the Advisory Board of the level of reserves (and justify the amounts so set aside). The aggregated amount of "reserve(s)" shall be capped at 1% of the Total Committed Capital at any time.

13.9 General rules:

- (a) all valuation regulations and determinations will be interpreted and made in accordance with Luxembourg Law;
- (b) the latest Net Asset Value will be made available to Investors at the registered office of the Fund subject to the terms of the Memorandum and the administrative agent of the Fund as soon as it is finalised. The administrative agent of the Fund and the Fund will use their best efforts to compute and finalise the Net Asset Value within thirty (30) calendar days as from the relevant Valuation Date. The Fund cannot accept any responsibility for any error or delay in publication or for non-publication of prices;
- (c) for the avoidance of doubt, the provisions of this article 13 are rules for determining the NAV per Share and are not intended to affect the treatment for accounting or legal purposes of the assets and liabilities of the Fund or any Shares issued by the Fund. Undrawn Commitment will not be considered as assets of the Fund for the purpose of the calculation of the Net Asset Value.

Art. 14. Temporary suspension of calculation of the NAV.

Suspension events

14.1 The General Partner may at any time and from time to time suspend the determination of the Net Asset Value of Shares and/or the redemption of the Shares of any Class:

- (a) upon the publication of a notice convening a General Meeting for the purpose of winding-up the Fund;
- (b) when the suspension is required by law or legal process;
- (c) when the General Partner reasonably determines that such suspension is in the best interests of investors;
- (d) when for any other reason, the prices of any Investments cannot be promptly or accurately determined.

Notification and effects of suspension

14.2 Any such suspension will be notified by the Fund in such manner as it may deem appropriate to the Shareholders and other persons likely to be affected thereby.

Art. 15. Liability of limited partners. The owners of Shares (other than the Management Share) are only liable up to the amount of their Capital Contribution and Commitment made to the Fund in accordance with the terms of the Memorandum and the relevant Subscription Agreement. The holders of Shares (other than the Management Share) shall refrain from acting on behalf of the Fund in any manner or capacity other than by exercising their rights as limited shareholders in General Meetings.

Art. 16. Management.

16.1 The Fund shall be managed by the General Partner. The General Partner will be the liable partner (actionnaire gérant commandite) and will be personally, jointly and severally liable with the Fund for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Fund.

16.2 The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Fund's interest which are not expressly reserved by law or by these Articles to the meeting of shareholders.

16.3 The General Partner shall namely have the power on behalf and in the name of the Fund to carry out any and all of the purposes of the Fund and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that it may deem necessary or advisable or incidental thereto. Except as otherwise expressly provided, the General Partner shall have, and shall have full authority in its discretion to exercise, on behalf of and in the name of the Fund, all rights and powers necessary or convenient to carry out the purposes of the Fund.

Art. 17. Removal of the General Partner.

17.1 Investors representing at least 10% of the Total Committed Capital or the Advisory Board will be entitled to call, or require the General Partner to call, a General Meeting to initiate a vote for removal for cause of the General Partner and/or the Investment Adviser.

17.2 For the purpose of this Article, each of the following events will be a cause event (Cause Event or Cause):

- any of the Related Persons has committed a material breach of the Memorandum, the Articles of Association, the Investment Advisory Agreement or any side letter or similar agreement or any other contractual arrangement with, or in respect of, the Fund;

- any of the Related Persons has committed an act of gross negligence, wilful misconduct, fraud, bad faith or reckless disregard in the course of the operation of the Fund;

- the General Partner or the Investment Adviser has been declared insolvent, bankrupt, or is the subject of an administration procedure or involuntary reorganisation of its assets;

- an Unremedied Key Executive Event (as defined in the Memorandum);

- an Unauthorized Change of Control (as defined in the Memorandum);

- the withdrawal of the Fund from the official list of SICAR by the CSSF.

17.3 Upon occurrence of a Cause Event, the Investors willing to initiate a vote on the removal of the General Partner and/or the Investment Adviser shall send a written notice (the Removal for Cause Notice) to the General Partner indicating (i) the intention to seek the removal of the General Partner and/or the Investment Adviser for cause and (ii) a description of the relevant Cause Event.

17.4 Upon receipt of the Removal for Cause Notice:

(a) the General Partner shall send, at the latest within five Business Days of receipt of the Removal for Cause Notice, a convening notice to the Advisory Board together with a proposed agenda for the meeting of the Advisory Board, which shall include information in relation to the proposed removal for Cause, and

(b) the General Partner will be prevented from pursuing any Investment for which there were no legally binding written commitments prior to the receipt of the Removal for Cause Notice until a decision is adopted by the Shareholders in relation to the proposed removal of the General Partner and/or the Investment Adviser. In addition, the General Partner will be prevented from pursuing or making any Follow-On Investment and divestment for which there were no legally binding written commitments prior to the receipt of the Removal for Cause Notice other than with the prior approval of the Advisory Board until a decision is adopted by the shareholders in relation to the proposed removal of the General Partner and/or the Investment Adviser.

(c) the Administrative Agent will calculate the net asset value per share of the Management Share(s) held by the General Partner as at the day of the receipt of the Removal for Cause Notice (with the Administrative Agent taking due account of the full Carried Interest and Catch Up forfeiture as described below for the purpose of such calculation).

17.5 After the holding of the meeting of the Advisory Board, and at the latest within such period of time as set out in the Memorandum after receipt of the Removal for Cause Notice, the General Partner shall convene a General Meeting to resolve upon the removal of the General Partner and/or the Investment Adviser. The General Partner shall procure that such meeting is held within a maximum period of one month from the date of the receipt by the General Partner and/or the Investment Adviser of the Removal for Cause Notice.

17.6 The General Partner and/or the Investment Adviser shall be allowed to provide to the General Meeting and the Advisory Board such information and explanation as they deem appropriate in relation to the alleged Cause Event.

17.7 Shareholders at the General Meeting convened under the process determined in this article 17 representing more than 50% of the Total Committed Capital (excluding the Commitments of the Related Persons and the Related Entities) may resolve that a Cause Event has occurred and consequently decide to remove the General Partner and/or the Investment Adviser. The General Partner shall not have any veto right on this decision.

17.8 The removal following a Cause Event will have effect as between Investors and the General Partner and/or the Investment Adviser immediately (without prejudice to specific provisions providing otherwise) upon the decision of the General Meeting representing more than 50% of the Total Committed Capital (excluding the Commitments of the Related Persons and the Related Entities) to that effect and:

(a) as from the date of the General Meeting's resolution that a Cause Event has occurred, the Investment Period (if not already terminated) will end and the General Partner will only be authorised to carry out administration tasks and take decisions for the purpose of protecting the interest of the Fund, each such decision taken by the General Partner to be subject to the agreement of the Advisory Board up to the date of its effective replacement or of the Fund's liquidation;

(b) any decision to remove the General Partner and/or the Investment Adviser shall automatically trigger the immediate termination of the Investment Advisory Agreement, without any compensation for the Investment Adviser;

(c) the removal following a Cause Event shall not give rise to any compensation by the Fund for any of the Related Persons;

(d) Further to a Removal for cause (i) the General Partner will only be entitled to the Management Fee up to the date of the Removal for Cause Notice and (ii) any and all entitlement to the Carried Interest and Catch Up arising out of the Management Share(s) (including any accrued but unpaid Carried Interest and Catch Up and any future Carried Interest and Catch Up at the removal date) shall be forfeited and lost and (iii) the General Partner shall transfer to the new replacing general partner (or its Affiliates, officers, directors, managers or agents) and/or the replacing investment adviser all the Management Shares at a price equal to the lesser of (y) the Capital Contributions paid by the General Partner on those Shares less any distributions to it (it being understood that such may not result in a price lower than zero) or (z) the net asset value per share of the Management Shares held by the General Partner calculated by the Administrative

Agent upon receipt of a Removal for Cause Notice as per item (c) above (with the Administrative Agent taking due account of the full Carried Interest and Catch Up forfeiture as described above for the purpose of such calculation.

17.9 The Investors will procure that the General Partner is replaced by Supermajority Resolution of the General Meeting (provided that the General Partner will not have any veto right on such decision and without the votes of the Related Persons) and with the CSSF's consent within 180 calendar days of the resolution that a Cause Event has occurred, failing which the General Partner will resign and provoke the winding up of the Fund. All Investors, by entering into their Commitments, will undertake to take all actions and vote in favour of the changes to the Articles required to be made further to a decision to remove the General Partner and/or the Investment Adviser passed with the above thresholds.

Removal without Cause

17.10 Investors representing at least 10% of the Total Committed Capital or the Advisory Board shall be entitled to call, or require the General Partner to call, a General Meeting to initiate a vote for removal without cause of the General Partner.

17.11 The Investors or the Advisory Board willing to initiate a vote on the removal without cause of the General Partner and/or the Investment Adviser shall send a written notice (the Removal Without Cause Notice) to the General Partner indicating the shareholders' intention to seek the removal of the General Partner without cause.

17.12 Upon receipt of the Removal Without Cause Notice:

(a) the General Partner shall send, at the latest within five Business Days of receipt of the Removal Without Cause Notice, a convening notice to the Advisory Board, which shall include information in relation to the proposed removal without cause; and

(b) the General Partner will be prevented from pursuing any Investment for which there were no legally binding written commitments prior to the receipt of the Removal Without Cause Notice until a decision is adopted by the Shareholders in relation to the proposed removal. In addition, the General Partner will be prevented from pursuing or making any Follow-On Investment and divestments for which there were no legally binding written commitments prior to the receipt of the Removal for Cause Notice other than with the prior approval of the Advisory Board until a decision is adopted by the Shareholders in relation to the proposed removal.

17.13 After the holding of the meeting of the Advisory Board, and within such period of time as set out in the Memorandum after receipt of the Removal Without Cause Notice, the General Partner shall convene a General Meeting to resolve upon the removal of the General Partner. The General Partner shall procure that such meeting is held within a maximum period of one month from the receipt by the General Partner of the Removal Without Cause Notice.

17.14 The General Partner and/or the Investment Adviser shall be allowed to provide to the General Meeting and the Advisory Board such information and explanation as they deem appropriate in relation to the proposed removal.

17.15 The General Meeting may resolve by way of a Fund Special Consent to remove the General Partner without Cause. The General Partner shall not have any veto right on this decision.

17.16 The removal without cause will have effect as between Investors and the General Partner and/or the Investment Adviser immediately upon a Fund Special Consent (excluding the Commitments of the Related Persons and the Related Entities) of the General Meeting to that effect and:

(a) as from the date of the General Meeting' resolution that the General Partner shall be removed, the Investment Period (if not already terminated) will end and the General Partner will only be authorised to carry out administration tasks and take decisions for the purpose of protecting the interest of the Fund, each such decision taken by the General Partner to be subject to the agreement of the Advisory Board up to the date of its effective replacement or of the Fund's liquidation;

(b) any decision to remove the General Partner without cause shall automatically trigger the immediate termination of the Investment Advisory Agreement;

(c) the General Partner will be entitled to the Management Fee up to the date of its effective replacement or of the Fund's liquidation plus an additional payment equal to the Management Fees paid over the past 12 months;

(d) the right to the Carried Interest and Catch Up vested, as set out in the Memorandum, as at the date of the resolution of the General Meeting to the effect of removing the General Partner without cause will remain for the relevant holders of such Shares to be distributed in accordance with the provisions of the Memorandum on the Management Shares held by the holders of such Shares at such date but all future and all unvested Carried Interest and Catch Up right will be forfeited by the relevant holders of such Shares as set out in the Memorandum;

(e) the non-vested portion of the Carried Interest and Catch Up shall be forfeited by the holders of such Shares existing on the date of the resolution of the Shareholders to the effect of removing the General Partner without cause and transferred to the new general partner (or its Affiliates, officers, directors, managers or agents) and/or Investment Adviser who will have the right to receive distributions of Carried Interest and Catch Up in respect of such non-vested portion of the Carried Interest and Catch Up through one or more newly issued Management Shares (the New Management Shares). The New Management Shares will be issued to the new general partner (or its Affiliates, officers, directors, managers or agents) and/or Investment Adviser at a price of EUR 1 per Management Shares; and

(f) Simultaneously with the decision to remove the General Partner without cause, as at the date of its effective replacement or of the Fund's liquidation, the issued Management Shares at such date shall be converted into a special

category of shares having the same rights and obligations as the Ordinary Shares but conferring upon its holders the additional right to receive the vested Carried Interest and Catch Up referred to above (the Preferred Ordinary Shares).

The payment of compensation to the General Partner shall only be made once the General Partner will have provided the replacing general partner (and Investment Adviser as the case may be) with all assets, books of accounts, records, registers and other documents belonging to the Fund in its possession or control.

17.17 The Investors shall procure that the General Partner is replaced by Supermajority Resolution of the General Meeting (provided that the General Partner will not have any veto right on such decision) and with CSSF's consent, within 180 calendar days of the resolution that the General Partner and/or the Investment Adviser shall be removed, failing which the Fund will be automatically wound up. All Investors, by entering into their Commitments, will undertake to take all actions and vote in favour of the changes to the Articles of Association required to be made further to a decision to remove the General Partner and/or the Investment Adviser passed with the above thresholds.

Art. 18. Authorised signature. The Fund shall be bound towards third parties in all matters by the corporate signature of the General Partner or by the individual or joint signatures of any other persons to whom authority shall have been delegated by the General Partner as the General Partner shall determine in his discretion, except that such authority may not be conferred to a limited partner (associé commanditaire) of the Fund.

Art. 19. Investment Policy and Restrictions.

19.1 The General Partner has the power to determine the investment policy of the Fund and the course of conduct of the management and business affairs of the Fund, all within the investment powers and restrictions as shall be set forth in the Memorandum, in compliance with applicable laws and regulations.

19.2 The General Partner shall also have power to determine any restrictions which shall from time to time be applicable to the investment of the Fund's assets, in accordance with the SICAR Law and the Memorandum including, without limitation, restrictions in respect of:

- (a) the borrowings of the Fund thereof and the pledging of its assets; and
- (b) the maximum percentage of the Fund's assets which it may invest in any single underlying asset and the maximum percentage of any type of Investment which it may acquire.

Art. 20. Conflict of Interests.

20.1 Any conflict of interests shall be promptly notified to the Advisory Board which shall decide upon such conflict. Any decision of the Advisory Board on conflict of interests shall be binding.

20.2 The following enumerates certain potential conflicts of interest on a non-exhaustive basis:

In the event that any member/manager/director of the General Partner or the Investment Adviser, has an interest conflicting with that of the Fund in a transaction which is subject to the approval of the General Partner, such potential conflict of interest is to be fully disclosed to (i) the General Partner by that member and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting and (ii) the Advisory Board, the prior approval of which shall be required before the approval by the General Partner of any such transaction.

The managers/directors of the Investment Adviser, its local sub-contractors and any of its Affiliates thereof, its members and staff may engage in business activities in relation to Existing Pathena Investments (as defined in the Memorandum) other than the Fund's, including providing consulting and other services (including, without limitation, serving as manager) However the General Partner, the managers/directors of the Investment Adviser, its local sub-contractors and any of its Affiliates thereof, its members and staff will devote the time and effort necessary and appropriate to the business of the Fund and shall act in the best interests of the Fund.

The Custodian, in carrying out its role as custodian of the Fund, must act solely in the interest of the Investors. No Shareholder will be required or expected to disclose or make available to the Fund investment opportunities it may pursue for its own account or in the capacity of a shareholder or manager or advisor of any other company or investment funds. In the course of their regular business activities, Shareholders may possess information directly relevant to investment decisions of the Fund and of the Investment Adviser. No such Shareholder will be required or expected to disclose or otherwise reveal any such information to the Fund and the Investment Manager.

Art. 21. Committees established by the General Partner.

21.1 The General Partner may establish committees and delegate to such committees such authority to act on behalf of the Fund in all matters concerned with the management and affairs of the Fund or to act in a purely advisory capacity to the Fund. It is expected that the General Partner will establish an Advisory Board with such composition, functions, duties and features as set out in the Memorandum. The creation of any further committee by the General Partner will be subject to an amendment to the Memorandum in accordance with the rules applicable to amendments to the Memorandum.

21.2 The rules concerning the composition, functions, duties, remuneration of these committees will be as set forth in the Memorandum.

Art. 22. Liability and Indemnification.

22.1 The Fund will indemnify the General Partner and its managers and the members of the Advisory Board and any Shareholder whom such member of the Advisory Board represents in respect of acts as a member of the Advisory Board (in each case an Indemnitee) (and their respective heirs, legal and personal representatives, successors and assigns) from and against any Damages, to which they may be or become subject by reason of their activities in relation to the Fund. This indemnity shall apply so long as the action giving rise to Damages does not constitute Disabling Conduct.

22.2 An Indemnitee shall continue to be entitled to be indemnified after such Indemnitee shall cease to serve in any capacity described above that gave right to be so indemnified.

22.3 Notwithstanding the foregoing,

(a) the Fund shall not indemnify or hold harmless the General Partner or the members or employees or former members or former employees of the General Partner with respect to any action brought by any other person or entity in such group.

(b) indemnity amounts will in no case exceed in aggregate the lower of (i) 25% of Total Committed Capital and (ii) Undrawn Commitments plus amounts realised by realising the Fund's portfolio;

(c) in no circumstances can distributions to Investors be recalled for the purpose of indemnifying any Indemnitee;

(d) no indemnification will be granted in respect of claim, liability, damage, costs or expenses that are the result of (a) a Shareholders resolution passed by Shareholders exercising their rights under the terms of the Memorandum, the Articles or applicable laws or (b) a dispute between any of the Related Persons and/or any of the Related Entities or a Related Person and a Related Entity or (c) other disputes in relation to the internal organisation of the relevant Indemnitee (i.e., any dispute or litigation with employees, officers, agents or directors of such Indemnitee);

(e) no indemnification whatsoever of Indemnities in respect of conduct constituting a Cause event;

(f) no indemnification will be awarded after the first anniversary of the closing of the liquidation of the Fund.

General

22.4 The provisions of this article 22 will continue to afford protection to each Indemnitee regardless of whether such Indemnitee remains in the position or capacity pursuant to which such Indemnitee became entitled to indemnification under this article 22 and regardless of any subsequent amendment to the Memorandum or these Articles, and no amendment to the Memorandum or these Articles will reduce or restrict the extent to which these indemnification provisions apply to actions taken or omissions made prior to the date of such amendment.

22.5 The right of any Indemnitee to the indemnification provided herein will not be cumulative with any and all rights to which such Indemnitee may otherwise be entitled by contract or as a matter of law. Indemnities will reimburse the Fund if they obtain indemnification from a third party. Indemnities shall use their best efforts in order to be indemnified from any third party (e.g. insurance company) before seeking indemnification from the Fund. Any indemnification claim made against the Fund shall be notified to Investors without undue delay.

Art. 23. Meetings of Shareholders.

23.1 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg Law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Fund or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the second Tuesday in June of each year at 10.00 a.m. (Luxembourg time). If such day is not a Business Day, the annual General Meeting will be held on the following Business Day.

23.2 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the General Partner exceptional circumstances so require.

23.3 Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

23.4 All General Meetings will be chaired by the General Partner.

23.5 Any regularly constituted meeting of shareholders of the Fund shall represent the entire body of shareholders of the Fund.

Art. 24. Notice, Quorum, Convening Notices, Powers of Attorney and Vote.

24.1 Notices for each General Meeting will be sent by or on behalf of the Fund to the shareholders by registered mail or courier at least eight calendar days prior to the relevant General Meeting at their addresses set out in the share register of the Fund. Such notices will include the agenda and specify the time and place of the meeting and the conditions of admission and will refer to the requirements of Luxembourg Law with regard to the necessary quorum and majorities required for the meeting. If all Investors meet and declare having had notice of the General Meeting or waiving the notice, the General Meeting may be validly held despite the accomplishment of the afore set formalities. The requirements as to attendance, quorum and majorities at all General Meetings are those set in the 1915 Law and these Articles.

24.2 The General Partner may convene a General Meeting at any time. It shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month, if shareholders representing one-tenth of the capital require it in writing, with an indication of the agenda. One or more shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital may require the entry of one or more items on the agenda of any General Meeting. This request must be addressed to the Fund at least 5 (five) Business Days before the relevant General Meeting.

24.3 All the Shares of the Fund being in registered form, the convening notices shall be made by registered letters only.

24.4 Each Share is entitled to one vote, subject to the provisions of articles 9.3 and 12.3 above.

24.5 Except as otherwise required by Luxembourg Law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented provided that (unless otherwise stated in these Articles or the Memorandum) no resolution of the General Meeting with a view to take a decision affecting the interests of the Fund vis-à-vis third parties or to amend the Articles may be taken without the affirmative vote of the General Partner.

24.6 However, resolutions to alter the Articles may only be adopted in a General Meeting properly convened and constituted in accordance with the 1915 Law by a Supermajority Resolution and any other relevant Luxembourg Law and (unless otherwise provided for in these Articles or the Memorandum) with the consent of the General Partner.

24.7 The Commitments of the Related Persons and the Related Entities shall be disregarded for majority requirement purposes in relation to resolutions to be adopted by the General Meeting as set out in the Memorandum, and in the present Articles. Related persons and Related Entities will in particular be excluded from voting in a General Meeting deciding upon the following resolutions:

- the removal of the General Partner and/or the Investment Adviser in case of a Cause Event in accordance with the provisions of the Memorandum and 17.7 and 17.8 of the Articles;
- any amendment and/or termination of the Investment Advisory Agreement in accordance with the provisions of the Memorandum;
- the assignment by the Investment Adviser of all or part of its rights and obligations under the Investment Advisory Agreement in accordance with the provisions of the Memorandum;
- the extension of the life of the Fund;
- the termination of the Fund in the event of an Unremedied Key Person Event (as defined in the Memorandum) subject to the terms of the provisions of the Memorandum;
- the removal of the General Partner of the Fund, in case of an Unremedied Key Person Event, in accordance with the provisions of the Memorandum;
- the removal of the General Partner without Cause in accordance with the provisions of the Memorandum and 17.16 of the Articles.

Related persons and Related Entities shall enter into appropriate contractual undertakings to that effect.

24.8 The nationality of the Fund may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders.

24.9 A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person (who need not be a shareholder) as its proxy in writing whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg Law) is affixed.

24.10 The shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletins) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (i) the name, first name, address and the signature of the relevant shareholder, (ii) the agenda as set forth in the convening notice and (iii) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda.

Art. 25. Auditors.

25.1 The accounting information contained in the annual report of the Fund shall be examined by an auditor (réviseur d'entreprises agréé) appointed by the General Meeting and remunerated by the Fund.

25.2 The auditor shall fulfil all duties prescribed by the SICAR Law.

Art. 26. Fiscal year - Accounts.

26.1 The Fiscal Year will begin on 1 January of each year and terminate on 31 December of each year.

26.2 The accounts of the Fund shall be expressed in EUR.

Art. 27. Application of Income and Capital Proceeds.

Distributions

27.1 All Net Distributable Cash will be distributed to Investors pro rata as soon as reasonably possible in the reasonable discretion of the General Partner after the relevant amount becomes available for distribution, and in any event within a maximum period of two weeks from receipt. The General Partner in its absolute discretion may make more frequent distributions of Net Distributable Cash.

27.2 Distributions of Net Distributable Cash will be made in accordance with the following order of priority:

(a) Firstly, 100% to all the holders of Ordinary Shares (including the General Partner as holder of Ordinary Shares, if any) pro rata to their respective Commitments until each such Investor has received an aggregate distribution in an amount equal to its Commitment;

(b) Secondly, 100% to all the holders of Ordinary Shares (including the General Partner as holder of Ordinary Shares, if any) pro rata to their respective Commitments until each such investor has received an internal rate of return on its

net Capital Contributions of 7% compounded per annum (the Hurdle) based on the date at which each such Capital Contributions were paid into the Fund by such Investor;

(c) Thirdly, 100% to the General Partner as holder of the Management Shares until it has received an aggregate amount (as of the date of allocation) equal to 25% of the amounts paid under item (b) above, (the Catch-up); and

(d) Thereafter, 80% to the holders of Ordinary Shares (including the General Partner as holder of Ordinary Shares, if any) pro rata to their respective Commitments and 20% to the General Partner as holder of the Management Shares (the amounts distributed to the General Partner as holder of the Management Shares pursuant to this paragraph (d) is referred to hereafter as Carried Interest).

27.3 For the avoidance of doubt, Defaulting Investors are excluded for the purpose of calculating the allocation of the proceeds attributable to Investments.

Limitations on Distributions

27.4 The Fund will not be required to make any distribution:

- (a) unless there is sufficient cash available;
- (b) which would render the Fund insolvent; or
- (c) which, in the opinion of the General Partner, would or might leave the Fund with insufficient funds or profits to meet any present or future contemplated obligations, liabilities or contingencies (including the Management Fee).
- (d) distributions cannot be made if such distributions modify the share capital of the Fund rendering it below the minimum share capital required by law.

Clawback

27.5 Upon termination of the Fund, the holder(s) of the Management Share(s) will be required to return to the Fund distributions of Catch Up and Carried Interest previously received to the extent that they exceed the amounts that should have been distributed to the holder(s) of the Management Share(s) as Catch Up and Carried Interest pursuant to article 27.2 applied on an aggregate basis covering all transactions of the Fund. In no event, however, will the holder(s) of the Management Share(s) be required to return more than the cumulative Catch Up and Carried Interest distributions received by them, net of amounts distributable to the holder(s) of the Management Share(s) in respect of income taxes thereon

Art. 28. Dissolution and Liquidation.

28.1 Subject to article 4, the Fund may be voluntarily dissolved by a resolution of a General Meeting representing at least 75% in aggregate of Total Committed Capital (to the exclusion of the Related Persons and Related Entities).

28.2 In the event of a voluntary liquidation, the Fund shall, upon its dissolution, be deemed to continue to exist for the purposes of the liquidation. The operations of the Fund shall be conducted by one or several liquidators, who, after having been approved by the CSSF, shall be appointed by a General Meeting, which shall determine their powers and compensation.

28.3 Should the Fund be voluntarily liquidated, then its liquidation will be carried out in accordance with the provisions of the SICAR Law and the 1915 Law. The liquidation report of the liquidators will be audited by the auditor of the Fund or by an ad hoc external auditor appointed by the General Meeting.

28.4 If the Fund were to be compulsorily liquidated, the provision of the SICAR Law will be exclusively applicable.

28.5 The issue of new Shares by the Fund shall cease on the date of publication of the notice of the General Meeting, to which the dissolution and liquidation of the Fund shall be proposed. The proceeds of the liquidation of the Fund, net of all liquidation expenses, shall be distributed by the liquidators among the holders of Shares in each Class in accordance with their respective rights. The amounts not claimed by Investors at the end of the liquidation process shall be deposited, in accordance with Luxembourg Law, with the Caisse de Consignation in Luxembourg until the statutory limitation period has lapsed.

28.6 The eventual waiver of the provisions of this article can only be made by unanimous resolution of the shareholders and with the prior agreement of the CSSF.

Art. 29. Custodian.

29.1 The Fund shall enter into a custodian bank agreement with a bank or savings institution which shall satisfy the requirements of the SICAR Law (the Custodian) who shall assume towards the Fund and its shareholders the responsibilities provided by the SICAR Law. The fees payable to the Custodian will be determined in the custodian bank agreement.

29.2 In the event of the Custodian desiring to retire, the General Partner shall within two months appoint another financial institution to act as custodian and upon doing so the directors shall appoint such institution to be custodian in place of the retiring Custodian. The General Partner shall have power to terminate the appointment of the Custodian but shall not remove the Custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed in accordance with this provision to act in place thereof.

Art. 30. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the SICAR Law and the 1915 Law in accordance with article 2.2.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2013.

The first annual General Meeting will be held in 2014.

Subscription - Payment

Pathena S.à.r.l., prequalified and represented as stated here-above, declares to have subscribed to two (2) Management Shares and forty-nine thousand nine hundred ninety-seven (49,997) Ordinary Shares and to have them fully paid up by a contribution in cash in the amount of forty-nine thousand nine hundred ninety-nine euro (EUR 49,999).

PATHENA SGPS, S.A., prequalified and represented as stated here-above, declares to have subscribed to one (1) Ordinary Share and to have it fully paid up by a contribution in cash in the amount of one euro (EUR 1).

The amount of fifty thousand euro (EUR 50,000) is at the disposal of the Fund, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Fund, as a result of its incorporation are estimated at approximately three thousand ninety-five Euro (3,095.- €).

General meeting of shareholders

Immediately after the incorporation of the Fund, the general meeting of shareholders, representing the entirety of the subscribed share capital, have adopted the following resolutions:

1. The following person is appointed as General Partner of the Fund for the duration of the Fund:
 - Pathena S.à.r.l. prequalified as stated here above.
2. The registered office of the Fund is set at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.
3. The following person is appointed as auditor of the Fund for an indefinite period:
 - Deloitte Audit, a société à responsabilité limitée with registered office at L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-deux mars.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Pathena S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg; et

PATHENA SGPS, S.A., une société de droit portugais, avec siège social à Rua Rui Amorim, n.º 6, 4715-357 Braga, Portugal, inscrite sous le numéro 505978180,

Toutes les deux ici représentées par Maître Natalia Hernandez, avocat, résidant professionnellement au 70 route d'Esch L-1470 Luxembourg, en vertu de deux procurations données le 22 mars 2013.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par les parties comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles. Lesquelles comparantes, ès-qualité qu'elles agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société en commandite par actions dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Définitions. Dans ces Statuts.

Comité consultatif s'entend du comité consultatif du Fonds établi par le Commandité et dont la composition, les responsabilités et les fonctions sont stipulées dans le Mémoire.

Affilié s'entend d'une Personne qui, directement ou indirectement par le biais d'un ou plusieurs intermédiaires, contrôle, est contrôlée par, ou est sous le même contrôle qu'une autre Personne.

Statuts s'entend des statuts du Fonds, tels que modifiés à tout moment.

Conseil désigne le conseil de direction du Commandité.

Jour ouvrable s'entend d'une journée complète durant laquelle les banques sont ouvertes au public au Luxembourg.

Apport en capital s'entend des espèces versées au Fonds par un Investisseur en échange de l'émission d'Actions entièrement libérées, à l'exclusion des intérêts actualisés payables en sus de l'Engagement d'un investisseur ultérieur conformément au Mémoire.

Intéressement à la performance a le sens donné à ce terme à l'alinéa 27.2.

Catch-up («distribution de rattrapage») a le sens donné à ce terme dans le Mémoire.

Cas de juste motif a le sens donné à ce terme à l'alinéa 17.2.

Catégorie désigne une catégorie d'Actions du Fonds conformément à la définition donnée à ce terme par la Loi de 1915.

Clôture désigne la date à laquelle les Investisseurs peuvent (s'engager à) souscrire des Actions du Fonds, conformément au Mémoire et aux présents Statuts.

Engagement désigne le montant maximum (en EUR) qu'un Actionnaire verse ou s'engage à verser au Fonds au moyen d'une souscription d'Actions suivant une Convention de souscription (y compris les Engagements additionnels pris par cet Actionnaire à une quelconque date de Clôture).

Contrôle désigne, en rapport avec une Personne, le pouvoir d'une Personne de s'assurer, par le biais de (i) la détention d'Actions ou de droits de vote dans cette personne morale ou dans toute autre personne morale ou (ii) en vertu des pouvoirs conférés par les statuts ou tout autre document régissant cette personne morale ou toute autre personne morale, que les affaires de la personne morale sont menées comme le souhaite cette Personne, ou, en rapport avec une société de personnes, le droit à une participation représentant plus de la moitié des actifs ou plus de la moitié des revenus de la société de personnes. Les termes «contrôlé(e)(s)» et «contrôle(nt)» seront interprétés en conséquence. Afin d'éviter toute ambiguïté, et sans préjudice de ce qui précède, il est précisé qu'aux fins de cette définition, une ou plusieurs Personnes seront automatiquement considérées comme n'ayant plus de Contrôle sur une autre Personne dès lors qu'elles cessent de détenir plus de 50 % des droits de vote dans cette Personne ou qu'elles perdent le droit de désigner la majorité des membres de l'organe de gestion de cette Personne.

CSSF signifie Commission de Surveillance du Secteur Financier: il s'agit de l'autorité luxembourgeoise de régulation financière.

Dépositaire a le sens donné à ce terme à l'article 29.

Dommages-intérêts a le sens donné à ce terme dans le Mémoire.

Investisseur défaillant a le sens donné à ce terme à l'alinéa 9.1.

Date d'exigibilité a le sens donné à ce terme à l'alinéa 9.1.

Date de versement correspond à la date, définie par le Commandité et précisée dans un Avis de demande de versement remis par le Commandité, à laquelle un Investisseur doit verser un Apport en capital au Fonds, conformément aux présents Statuts et au Mémoire (c.-à-d. payer une partie de son Engagement).

Avis de demande de versement désigne un avis par lequel le Fonds informe les Investisseurs d'une échéance de versement et leur demande de verser un Apport en capital au Fonds.

Investisseur autorisé désigne:

(i) un Investisseur averti;

(ii) une Personne non-US (telle que définie dans le Mémoire); et

(iii) une Personne dont la détention d'Actions du Fonds (affectant directement ou indirectement cette ou ces personnes, et que ces Actions soient détenues à titre individuel ou en commun avec d'autres personnes ayant ou non un lien entre elles, ou dans tout autre cas de figure que le Commandité jugera applicable) n'entraînera pas (a) d'infraction à la législation ou aux exigences d'un quelconque pays ou d'une quelconque autorité gouvernementale ou (b) l'assujettissement du Fonds à l'impôt ou un préjudice financier, fiscal, juridique ou autre pour le Fonds qu'il n'aurait pas subi dans le cas contraire.

Euro, € ou EUR désigne la monnaie unique des États Membres de l'Union économique et monétaire.

EVCA désigne l'Association européenne des sociétés de capital à risque («European Private Equity and Venture Capital Association»).

Date de clôture définitive a le sens donné à ce terme à l'alinéa 8.6.

Exercice fiscal désigne une période de douze mois s'achevant le 31 décembre.

Placements complémentaires désigne les Placements faits par le Fonds conformément au mémoire confidentiel d'offre de placement privé du Fonds rédigé conformément aux dispositions de la Loi sur la SICAR, telle que modifiée ou complétée à tout moment, et qui visent à préserver, protéger ou augmenter la valeur des Placements existants.

Fonds désigne Pathena (SCA) SICAR.

Consentement spécial du Fonds désigne une résolution de l'Assemblée générale adoptée par des Actionnaires qui représentent au moins 75 % du Capital total engagé (à l'exclusion des Engagements des Personnes et Entités apparentées) au moment du vote, étant entendu que les Investisseurs défaillants ne seront pas pris en compte dans le calcul du pourcentage de voix obtenues.

Assemblée générale désigne l'assemblée générale des actionnaires du Fonds.

Commandité désigne Pathena S.à.r.l., l'associé gérant commandité du Fonds, et les références à l'exercice d'un pouvoir discrétionnaire ou décisionnaire seront des références au Commandité agissant pour le compte du Fonds.

Personne garantie désigne les Gérants, le Commandité, les membres du Comité consultatif et tout actionnaire représenté au Comité consultatif, dans le cadre de sa représentation au sein du Comité consultatif.

Date de clôture initiale a le sens donné à ce terme à l'alinéa 8.7.

Véhicule d'investissement intermédiaire désigne toute filiale ou autre société, entité ou arrangement (comme une société de personnes en commandite simple, un fonds commun de placement ou une fiducie), contrôlé directement ou indirectement par le Fonds, dans lequel le Fonds détient une quelconque participation directe ou indirecte (actions, créances ou autres, y compris un co-investissement ou une participation fractionnaire), et qui est établi spécifiquement en vue de structurer la détention d'un ou plusieurs Placements.

Conseiller en investissement s'entend du conseiller en investissement du Fonds tel que désigné dans le Mémorandum.

Période d'investissement a le sens donné à ce terme dans le Mémorandum.

Placement désigne tout placement réalisé à tout moment par le Fonds dans une Société de projet.

Investisseur désigne un associé commanditaire du Fonds.

Luxembourg désigne le Grand-Duché de Luxembourg.

Droit Luxembourgeois désigne l'ensemble des lois et réglementations en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

Honoraires de gestion désigne les honoraires de gestion payables au Commandité sur les actifs du Fonds, conformément au Mémorandum.

Action de Commandité a le sens donné à ce terme à l'alinéa 6.3.

Gérant désigne un membre du Conseil.

Mémorandum désigne le mémorandum confidentiel d'offre de placement privé du Fonds, rédigé conformément aux dispositions de la Loi sur la SICAR, telle que modifiée ou complétée à tout moment.

Valeur nette d'inventaire ou VNI désigne la valeur nette d'inventaire du Fonds, de chaque Catégorie et de chaque Action, telle que déterminée conformément à l'article 13.

Encaisse distribuable nette désigne, sur une période donnée, toutes les espèces encaissées par le Fonds au cours de cette période et provenant des Placements et d'autres actifs du Fonds (y compris les montants sortis des réserves et toutes les recettes en espèces perçues par le Fonds au cours de cette période et provenant de mouvements de capitaux, y compris (a) de la vente, du transfert, de l'échange ou d'une autre cession de tout ou partie d'un quelconque Placement; (b) du refinancement d'une quelconque dette du Fonds; et (c) de toute transaction similaire), diminuées de la part utilisée pendant cette période pour constituer des réserves, rembourser un éventuel crédit ou une dette contractée auprès d'un autre tiers, et payer les frais du Fonds y afférents.

Personne désigne tout individu, société, société de capitaux, entreprise, société de personnes, coentreprise, association, organisation, société à responsabilité limitée, État, organisme ou autre entité ayant ou non une personnalité juridique distincte.

Sociétés de projet désigne les micros, petites et moyennes entreprises qui emploient moins de 250 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions d'euros, et/ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 43 millions d'euros, telles que définies par la Recommandation 2003/361 de la Commission datée du 6 mai 2003 [Journal officiel de l'Union européenne L 124 du 20 mai 2003].

Devise de référence désigne l'euro.

Entité apparentée désigne toute société de personnes, personne morale ou personne parrainée, créée, gérée, exploitée ou sinon conseillée par l'une quelconque des Personnes apparentées.

Personne apparentée désigne l'un ou l'autre du Commandité, du Conseiller en investissement, des Affiliés (ou leurs employés, administrateurs, dirigeants ou gérants respectifs) et des Dirigeants-clés.

Personne à statut restreint s'entend au sens donné à ce terme à l'alinéa 12.1.

Prestataires de services s'entend du Dépositaire, de l'agent administratif et de toute autre personne qui fournit occasionnellement des services au Fonds conformément aux dispositions du Mémorandum.

Actions s'entend de toutes les actions (de tous types) émises à tout moment par le Fonds et qui représentent le total du capital-actions en circulation.

Loi sur la SICAR désigne la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque, telle que modifiée.

Investisseur ultérieur a le sens donné à ce terme à l'article 5.1.2 du Mémorandum.

Convention de souscription désigne l'accord de souscription conclu entre chaque Investisseur et le Fonds.

Résolution prise à la majorité qualifiée désigne une résolution de l'Assemblée générale prise aux conditions de quorum et de majorité requises par la Loi de 1915 pour amender les Statuts, c.-à-d. une résolution votée (en personne ou par procuration) par les détenteurs d'actions représentant la moitié du capital-actions émis, avec au moins deux tiers des voix exprimées en faveur de cette résolution, étant entendu que:

- si les conditions de quorum requises ne sont pas réunies lors de la première Assemblée générale, une deuxième assemblée pourra être convoquée, lors de laquelle les résolutions seront prises à la majorité des deux tiers des voix exprimées sans condition de quorum; et

- qu'aucune Résolution prise à la majorité qualifiée ne sera adoptée si elle n'est pas approuvée par le Commandité (mais le Commandité n'aura aucun droit de veto sur les résolutions visant à révoquer le Commandité, amender la Convention de conseil en investissement, prolonger la durée de vie du Fonds ou dissoudre le Fonds en cas d'Événement non résorbé relatif à une Personne-clé (tel que défini dans le Mémorandum) en vertu des présents Statuts et du Mémorandum, et toute autre résolution qui sera prise par les Actionnaires, laquelle, conformément au Mémorandum ou aux présents Statuts, n'est pas soumise au veto du Commandité, et toute modification des Statuts est soumise à l'approbation de la CSSF.

Terme a le sens donné à ce terme à l'alinéa 4.1.

Capital total engagé s'entend du total des Engagements des Investisseurs à tout moment.

Cessionnaire a le sens donné à ce terme à l'alinéa 10.3.

Investisseur cédant a le sens donné à ce terme à l'alinéa 10.3.

Engagement inutilisé désigne (a) l'Engagement d'un Investisseur, moins (b) tous les Apports en capital versés par l'Investisseur, plus (c) les sommes distribuées aux Investisseurs qui seront ajoutées à l'Engagement inutilisé d'un Investisseur conformément aux clauses du Mémorandum.

Date d'évaluation s'entend du dernier Jour ouvrable de chaque Exercice fiscal.

Investisseur averti désigne tout investisseur institutionnel, professionnel ou autre qui remplit les conditions suivantes:

- 1) il/elle a déclaré par écrit son adhésion au statut d'Investisseur averti, et
- 2) il/elle investit au moins 125.000 euros dans le Fonds, et
- 3) il/elle bénéficie d'une appréciation, de la part d'un établissement de crédit au sens de la directive 2006/48/CE, d'une société d'investissement au sens de la directive 2004/39/CE ou d'une société de gestion au sens de la directive 2009/65/CE certifiant son expertise, son expérience et sa connaissance pour apprécier de manière adéquate un placement en capital à risque.

Les conditions susmentionnées ne s'appliquent pas aux gérants ni à toute autre personne impliquée dans la gestion du Fonds.

Loi de 1915 désigne la Loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 2. Forme et Dénomination.

2.1 Il est établi une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, qualifiée de société d'investissement en capital à risque, sous la dénomination de Pathena (SCA) SICAR (le Fonds).

2.2 Le Fonds sera régi par la Loi sur la SICAR, la Loi de 1915 (étant entendu qu'en cas de conflits entre la Loi de 1915 et la Loi sur la SICAR, la Loi sur la SICAR prévaudra) ainsi que par les présents Statuts (les Statuts).

Art. 3. Siège social.

3.1 Le siège social du Fonds est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg (ou dans une autre localité du Grand-Duché de Luxembourg si et dans la mesure où la Loi de 1915 le permet) par décision du Commandité.

3.2 Le Commandité aura également le droit d'ouvrir des succursales, des bureaux, des centres administratifs et des agences là où il le jugera approprié, au sein ou en dehors du Grand-Duché de Luxembourg.

3.3 Si le Commandité estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale du Fonds à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité du Fonds qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 4. Terme.

Généralités

4.1 Le Fonds a été créé pour une durée limitée de 10 années à partir de la Date de Clôture Initiale sous réserve de 2 extensions d'une année chacune, chacune devant être approuvée par les Investisseurs représentant au moins 75% du Capital Total Engagé (à l'exclusion des Personnes et Entités apparentées), et sera automatiquement liquidé après cette période, ou plus tôt dans les cas suivants:

(a) sur Consentement spécial du Fonds pour lequel, pour autant que de besoin, le Commandité ne pourra pas exercer son droit de veto;

(b) dans les cas prévus aux alinéas 17.9 et 17.17;

(c) à la date à laquelle surviendra un Événement non résorbé relatif à une Personne-clé, tel que défini dans le Mémorandum et suivant les conditions du Mémorandum;

au Terme.

Prorogation du Terme

4.2 À tout moment avant le dixième anniversaire de la Date de clôture initiale, le Commandité peut, s'il obtient un Consentement spécial du Fonds, proroger le Terme du Fonds pour deux périodes annuelles successives maximum. Toute décision de prorogation du Terme du Fonds sera proposée par le Commandité, en tenant compte des obligations et des engagements (restants) du Fonds en lien avec ses Placements, et en veillant à les honorer correctement en temps utile.

4.3 Aucune prorogation ne pourra exclure la possibilité d'une dissolution anticipée du Fonds pour toute cause spécifiée à l'alinéa 4.1.

Art. 5. Objet social.

5.1. L'objectif du Fonds est d'investir ses avoirs dans des valeurs mobilières et d'autres actifs représentatifs de capital à risque, au sens le plus large possible tel que le prévoit la Loi sur la SICAR, afin d'offrir à ses Investisseurs les bénéfices issus de la gestion de ses avoirs en contrepartie du risque qu'ils encourent.

5.2 Le Fonds pourra prendre toutes les mesures et effectuer toutes les opérations qu'il jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, y compris, sans limitation:

(a) investir directement ou par le biais de participations directes ou indirectes dans des filiales du Fonds ou d'autres Véhicules d'investissement intermédiaires, y compris, sans limitation, tout type de participation dans des Sociétés de projet;

(b) emprunter de l'argent sous quelque forme que ce soit, ou obtenir une facilité de crédit et lever des fonds, y compris, sans limitation, en émettant des actions, des obligations, des lettres de change, des billets à ordre et d'autres instruments d'emprunt ou de capitaux propres;

(c) avancer, prêter ou déposer de l'argent ou accorder un crédit à des sociétés ou entreprises;

(d) fournir une garantie, un gage, ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par un engagement personnel ou en hypothéquant ou en grevant tout ou partie des actifs (actuels ou futurs) du Fonds, ou par une quelconque méthode, pour l'exécution de tout contrat ou obligation du Fonds, de tout administrateur, gérant ou autre mandataire du Fonds, de toute société dans laquelle le Fonds ou sa société mère détient une participation directe ou indirecte, de toute société actionnaire direct ou indirect du Fonds ou de toute société appartenant au même groupe que le Fonds;

dans toute la mesure autorisée par la Loi sur la SICAR, sous réserve des conditions et des limites stipulées dans le Mémorandum.

Art. 6. Capital social.

6.1 Le capital du Fonds sera représenté par des Actions sans valeur nominale entièrement libérées. Il devra à tout moment être égal à la Valeur nette d'inventaire du Fonds telle que déterminée suivant l'article 13 des présents Statuts.

6.2 Le capital devra atteindre un million d'euros (1.000.000 EUR) dans les douze mois suivant la date à laquelle le Fonds est inscrit, en tant que société d'investissement en capital à risque ou SICAR régie par la Loi sur la SICAR, sur la liste officielle des SICAR luxembourgeoises, et ne devra jamais être inférieur à ce montant après cette date.

6.3 Le capital initial du Fonds sera de cinquante mille euros (50.000 EUR) représenté par deux (2) Actions de Commandité (les Actions de Commandité) souscrites par le Commandité, et quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (49.998) Actions ordinaires. Catégories d'Actions

6.4 Les Catégories suivantes sont disponibles:

(a) Actions ordinaires réservées aux Investisseurs autorisés et émises conformément aux articles 7 et 8 des présents Statuts et au Mémorandum.

(b) Actions de Commandité réservées au Commandité, étant entendu que deux (2) Actions de Commandité maximum seront émises par le Fonds.

6.5 Le capital social du Fonds devra à tout moment être égal à sa Valeur nette d'inventaire. Le capital social du Fonds sera automatiquement ajusté lorsque des Actions supplémentaires seront émises ou lorsque des Actions en circulation seront rachetées, et aucune annonce ni publication particulière ne sera nécessaire à ce sujet.

6.6 Afin de déterminer le capital du Fonds, les actifs nets attribuables à chaque Catégorie et non exprimés en euros seront convertis en euros.

Le capital du Fonds est égal au total des actifs nets de toutes les Catégories.

Art. 7. Forme des Actions.

7.1 Le Fonds émet uniquement des Actions nominatives et les Actions resteront nominatives. Les Actions sont émises sans valeur nominale et seront entièrement libérées dès leur émission. Les Actions ne sont pas représentées par des certificats.

7.2 Toutes les Actions nominatives émises seront inscrites dans le registre des actionnaires qui sera conservé au siège social par le Fonds ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par le Fonds, où il sera consultable par tout actionnaire. Ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'Actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu tel qu'indiqué au Fonds, le nombre et la Catégorie des Actions détenues par lui, le montant libéré de chaque Action,

ainsi que les cessions d'Actions effectuées et les dates de ces cessions. La propriété des Actions résultera de l'inscription du nom de l'actionnaire dans le registre.

7.3 Chaque actionnaire fournira au Fonds une adresse à laquelle tous les avis et annonces pourront lui être envoyés. Cette adresse sera également inscrite dans le registre des actionnaires.

7.4 Si un actionnaire ne fournit pas d'adresse, le Fonds pourra faire inscrire une note à cet égard dans le registre des actionnaires, et l'adresse de l'actionnaire sera réputée être celle du siège social du Fonds, ou toute autre adresse que le Fonds pourra mentionner dans le registre des actionnaires en tant que de besoin, jusqu'à ce que l'actionnaire fournisse une autre adresse au Fonds. Les actionnaires peuvent à tout moment faire modifier l'adresse inscrite dans le registre des actionnaires, au moyen d'une notification écrite envoyée au Fonds.

7.5 Le Fonds n'admettra qu'un seul propriétaire par Action. Si une Action est détenue par plus d'une personne, le Fonds a le droit de suspendre l'exercice des droits attachés à cette Action jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme unique représentant auprès du Fonds. La même règle s'applique en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire, ou entre un créancier-gagiste et un débiteur. En outre, en cas de co-actionnaires, le Fonds se réserve le droit de verser le produit des rachats, les distributions ou d'autres paiements uniquement au premier propriétaire inscrit, que le Fonds pourra considérer comme étant le représentant de tous les copropriétaires ou de tous les co-actionnaires, selon sa libre appréciation.

7.7 Les Actions émises par le Fonds ne peuvent être rachetées qu'à l'initiative du Fonds (et non à la demande des actionnaires) conformément à, et sous réserve de, l'article 11 des présents Statuts et des dispositions du Mémorandum.

7.8 Sous réserve des dispositions de l'article 10, le titre de propriété des Actions nominatives est transféré à la date de l'inscription du nom du bénéficiaire dans le registre des actionnaires du Fonds. Le Fonds n'émettra aucune Action et ne donnera effet à aucune cession d'Actions au bénéfice d'un quelconque investisseur qui n'est pas un Investisseur averti.

7.9 Sous réserve des dispositions de l'article 10, une cession pourra être réalisée au moyen d'une déclaration inscrite au registre des actionnaires du Fonds et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par les personnes dûment habilitées à les représenter, ou conformément aux dispositions prévues par l'article 1690 du Code civil luxembourgeois concernant le transport de créances. Le Fonds peut également accepter comme preuve de la cession d'autres instruments prouvant le consentement du cédant et du cessionnaire et jugés satisfaisants par le Fonds.

7.10 Le Fonds ne pourra pas émettre d'Actions en contrepartie d'un apport en nature.

Art. 8. Émission d'Actions.

8.1 Le Commandité est autorisé, sans restriction, à émettre à tout moment un nombre illimité d'Actions entièrement libérées conformément aux dispositions du Mémorandum et des présents Statuts (à l'exclusion d'Actions de Commandité supplémentaires) sans réserver un droit préférentiel de souscription pour les Actions qui seront émises au profit des actionnaires existants.

8.2 À l'exception des Actions de préférence, les Actions ne pourront être souscrites que par des Investisseurs avertis.

8.3 Le Commandité peut imposer des conditions à l'émission d'Actions, lesquelles seront détaillées dans le Mémorandum, étant entendu que le Commandité pourra, sans restriction:

(a) décider de fixer des engagements minimums, des engagements ultérieurs minimums, des montants minimums de souscription, des montants minimums de souscription ultérieure et des quantités minimums d'Actions d'une Catégorie donnée à souscrire;

(b) imposer des restrictions sur la fréquence à laquelle les Actions sont émises (et décider notamment que les Actions seront émises uniquement pendant une ou plusieurs périodes de souscription ou à tout autre intervalle stipulé dans le Mémorandum);

(c) réserver les Actions d'une Catégorie exclusivement aux personnes ou entités qui ont signé un document de souscription par lequel elles s'engagent entre autres à souscrire des Actions, au cours d'une période donnée et jusqu'à un certain montant, et où elles font certaines déclarations et donnent certaines garanties au Fonds. Dans toute la mesure autorisée par le Droit Luxembourgeois, ce document de souscription pourra contenir des clauses spécifiques qui ne figurent pas dans les autres documents de souscription;

(d) définir des clauses de défaut applicables au non-paiement ou au retard de paiement des Actions, ou des restrictions visant la propriété des Actions;

(e) pour toute Catégorie d'Actions, prélever une commission de souscription et/ou renoncer partiellement ou intégralement à cette commission de souscription;

(f) décider que les paiements pour les souscriptions d'Actions seront effectués en tout ou en partie à une ou plusieurs dates de transaction, de clôture ou de versement, date(s) à laquelle/auxquelles le montant de l'Engagement de l'Investisseur sera appelé en contrepartie de l'émission des Actions de la Catégorie concernée;

(g) fixer la période ou date de souscription initiale et le prix de souscription initial pour chaque Catégorie et la date limite de réception du document de souscription portant sur une Catégorie donnée.

8.4 Chaque Investisseur qui souscrit des Actions devra signer une Convention de souscription par laquelle il s'engage irrévocablement à faire toutes les souscriptions et tous les paiements pour l'intégralité de son Engagement, et chaque

Investisseur devra verser des Apports en capital dont le montant total sera égal au montant de son Engagement, en contrepartie de l'émission d'Actions entièrement libérées par le Fonds conformément aux modalités du Mémorandum.

8.5 Le Commandité sera entièrement libre d'accepter ou de refuser tout ou partie d'une quelconque Convention de souscription ou d'une demande de souscription d'Actions.

8.6 Le Commandité fixera la date au-delà de laquelle aucun Investisseur supplémentaire ne sera admis dans le Fonds (la Date de clôture définitive) conformément aux modalités du Mémorandum. Le Commandité peut repousser la Date de clôture définitive dans les cas prévus par le Mémorandum. La chronologie de l'émission des Actions du Fonds sera soumise à une procédure définie par le Commandité et décrite dans le Mémorandum.

8.7 La Date de clôture initiale sera la date définie par le Commandité conformément aux clauses du Mémorandum, et les Investisseurs qui ont soumis une Convention de souscription au Commandité pour accord seront informés par courrier ou e-mail envoyé par le Commandité (ou l'agent administratif du Fonds) de la Date de clôture initiale cinq (5) Jours ouvrables avant la Date de clôture initiale.

8.8 Jusqu'à la Date de clôture définitive, de nouveaux actionnaires pourront être admis ou les actionnaires existants pourront augmenter le montant de leurs Engagements. Le Commandité peut conférer des pouvoirs à l'un quelconque de ses membres, gérants, dirigeants ou à tout autre représentant dûment autorisé, l'habilitant à accepter des demandes de souscription, à recevoir des paiements pour les nouvelles Actions émises et à remettre ces Actions. Les Investisseurs qui souscrivent des Engagements après la Date de clôture initiale et au plus tard à la Date de clôture définitive, seront traités comme s'ils avaient été admis au Fonds à la Date de clôture initiale, et devront s'acquitter de leur quote-part des frais engagés par le Fonds avant leur admission au Fonds et pourront entre autres être tenus de payer certains montants d'égalisation et/ou d'actualisation ou des intérêts en sus de leur Engagement, conformément à l'alinéa 8.3 des présents Statuts et au Mémorandum.

8.9 Les paiements des souscriptions d'Actions seront effectués en tout ou en partie à la Date de versement ou à toute autre date, suivant les modalités définies par le Commandité et détaillées dans le Mémorandum. Dans le cadre de ces souscriptions, les modes de paiement et le prix de souscription des Actions seront définis par le Commandité et détaillés dans le Mémorandum.

8.10 Les Actions souscrites à tout moment seront émises au prix d'1 EUR. Outre ce prix d'émission, il pourra être demandé aux investisseurs ultérieurs de payer certains montants d'égalisation et/ou d'actualisation ou des intérêts en sus de leur Engagement, conformément à l'alinéa 8.3 des présents Statuts et au Mémorandum.

Art. 9. Inobservation d'un Avis de demande de versement.

9.1 Si un Investisseur ne paye pas au Fonds le montant qui fait l'objet d'un Avis de demande de versement, quelle qu'en soit la raison (y compris si ce non-paiement est dû à la faillite, insolvabilité, dissolution ou liquidation de l'Investisseur ou à tout autre événement similaire) avant ou à la Date de Versement concernée (un Défaut) et qu'il ne règle pas ce montant (ainsi que les montants supplémentaires indiqués à l'alinéa 9.2) dans les dix (10) Jours ouvrables suivant la délivrance de l'Avis de défaut par le Commandité (au plus tard cinq (5) Jours ouvrables suivant la Date de versement concernée) (la Date d'exigibilité), le Commandité déclarera que cet Investisseur a la statut d'Investisseur défaillant avec une prise d'effet à la date de cette déclaration.

9.2 Un Investisseur peut remédier à son Défaut en payant au Fonds les montants suivants au plus tard à la Date d'exigibilité:

- (a) le montant mentionné dans l'Avis de demande de versement;
- (b) les intérêts courus sur le montant (a) restant dû au taux de défaut fixé dans le Mémorandum, et calculés quotidiennement à partir de la date de paiement indiquée dans l'Avis de demande de versement concerné et jusqu'à la date de paiement du montant;
- (c) un montant permettant de rembourser le Commandité ou, suivant le cas, le Fonds, de tous les autres frais engagés en raison de ce défaut (tels que détaillés dans le Mémorandum).

9.3 Si un Investisseur ne remédie pas à son Défaut conformément à l'alinéa 9.2 au plus tard à la Date d'exigibilité, cet Investisseur perdra immédiatement tout droit d'être représenté au Comité consultatif jusqu'à ce qu'il remédie à son Défaut, et toutes les Actions ordinaires de l'Investisseur défaillant auront leurs droits de vote suspendus et ne donneront plus droit au versement de dividendes ou de distributions jusqu'à ce que le paiement soit effectué, étant entendu que ce paiement de réparation ne pourra intervenir après la date à laquelle le Commandité aura exercé un ou plusieurs des recours stipulés aux alinéas (a), (c) ou (d) ci-dessous et que le Commandité, agissant dans l'intérêt du Fonds, aura l'obligation d'exercer un ou plusieurs des recours stipulés aux alinéas (a) ou (b) ci-dessous dans un délai maximum de 45 jours calendaires suivant la Date d'exigibilité, après concertation avec le Comité consultatif:

(a) procéder au rachat forcé par le Fonds des Actions ordinaires de l'Investisseur défaillant à un prix égal au plus faible des montants suivants: (i) 30 % de la dernière Valeur nette d'inventaire calculée pour les Actions ordinaires de l'Investisseur défaillant, ou (ii) 30 % du total des Apports en capital de l'Investisseur défaillant;

(b) exercer une option d'achat sur les Actions ordinaires de l'Investisseur défaillant à un prix égal au plus faible des montants suivants: (i) 30 % du total des Apports en capital de l'Investisseur défaillant, ou (ii) 30 % de la dernière Valeur nette d'inventaire calculée pour les Actions ordinaires de l'Investisseur défaillant à la Date d'exigibilité, auquel cas le Commandité, après avoir acquis les Actions ordinaires de l'Investisseur défaillant suite à l'exercice de son option, pro-

posera les Actions de l'Investisseur défaillant à un ou des tiers identifiés par le Commandité (ce ou ces tiers pouvant inclure un autre Investisseur, un quelconque Affilié du Commandité ou le Conseiller en investissement), étant entendu qu'avant de proposer les Actions ordinaires de l'Investisseur défaillant à un quelconque tiers, le Commandité les proposera aux Investisseurs non défaillants qui auront dix Jours ouvrables pour les accepter. Tout Investisseur non défaillant qui se déclare intéressé par cet achat se verra proposer des Actions ordinaires de l'Investisseur défaillant en quantité proportionnelle à son Engagement actuel. Toute cession d'Actions ordinaires en application de cet article sera soumise à l'article «Cession d'Actions» et aux Statuts;

(c) faire exercer par le Fonds tous les recours juridiques disponibles à l'encontre de l'Investisseur défaillant afin de récupérer tous les Engagements dus par l'Investisseur défaillant et d'obtenir le dédommagement de tous les autres dommages (y compris les dommages immatériels);

(d) réduire ou résilier l'Engagement inutilisé de l'Investisseur défaillant.

9.4 Si le Commandité exerce son option d'achat puis transfère les Actions ordinaires d'un Investisseur défaillant conformément au présent article, tous les montants qui, en l'absence de Défaut, auraient été versés à l'Investisseur défaillant, seront retenus par le Fonds au profit de l'acheteur des Actions ordinaires de l'Investisseur défaillant et, dès que l'acheteur deviendra un Investisseur, ces montants lui seront versés. Après réception par le Commandité et déduction des frais susmentionnés, le produit de la vente sera versé à l'Investisseur défaillant concerné.

9.5 À compter de la Date d'exigibilité, les Actions et l'Engagement inutilisé de l'Investisseur défaillant concerné ne seront plus pris en compte à toutes fins liées au Mémoire et aux Statuts, y compris pour la tenue d'une quelconque Assemblée générale des actionnaires ou l'exercice de quelconques droits de vote.

9.6 Afin d'éviter toute ambiguïté, il est précisé que le Fonds n'imposera pas aux Investisseurs de verser des Apports en capital pour l'exercice des recours évoqués plus haut, et que le Fonds et le Commandité seront autorisés à différer une obligation de paiement au profit d'un Investisseur défaillant au titre des points (a) ou (b) jusqu'à ce que le Fonds (ou le Commandité) dispose des liquidités suffisantes pour procéder au paiement. Toute mesure que le Commandité décidera librement de prendre au titre de l'alinéa 9.3, après concertation avec le Comité consultatif, devra en toutes circonstances garantir un traitement équitable de tous les Investisseurs (non défaillants) et ne pas pénaliser les Investisseurs existants.

9.7 L'exercice d'un quelconque des recours présentés à l'alinéa 9.3 n'empêchera pas le Fonds ou le Commandité d'exercer tout autre recours juridique disponible à l'encontre de l'Investisseur défaillant. Le Fonds aura le droit de déduire une quelconque de ses obligations de payer tout montant à l'Investisseur défaillant, suite à l'exercice d'un quelconque de ses droits au titre de l'alinéa 9.3, de toute obligation de l'Investisseur défaillant à l'égard du Fonds (y compris, sans limitation, de son obligation de verser le montant indiqué à l'alinéa 9.2).

Art. 10. Cession d'Actions.

Cession d'Actions de Commandité

10.1 Il est interdit au Commandité de vendre, céder, transférer, accorder une participation dans, mettre en gage, hypothéquer, grever ou céder dans tout autre cadre (Cession) les Actions de Commandité ou tout ou partie de ses droits et obligations en tant que commandité ou de quitter volontairement ses fonctions de commandité du Fonds, sauf en application de l'article 17 des présentes et conformément aux dispositions du Mémoire relatives au changement de contrôle.

Cession d'Actions ordinaires/Engagements inutilisés

10.2 Aucune cession volontaire ou involontaire de tout ou partie des Actions ou de l'Engagement inutilisé d'un quelconque Investisseur:

(a) ne sera valable ni effective si le Commandité juge raisonnablement que:

(i) cette Cession engendrerait une infraction à une quelconque loi ou réglementation du Luxembourg ou de tout autre pays, ou aurait des incidences fiscales, juridiques ou réglementaires défavorables pour le Fonds, telles que déterminées par le Fonds;

(ii) cette Cession engendrerait une violation d'une quelconque clause des présents Statuts ou du Mémoire;

(iii) cette Cession conduirait le Fonds à être contraint de s'enregistrer en tant que société d'investissement au titre de la loi américaine de 1940 sur les sociétés d'investissement, telle que modifiée;

(b) et toute Cession (autorisée ou requise) sera soumise aux conditions suivantes:

(i) sous réserve de l'alinéa 10.3, toute Cession doit être approuvée par le Commandité, qui n'opposera pas de refus sans motif valable;

(ii) le Cessionnaire doit démontrer, d'une manière acceptable pour le Fonds, qu'il est un Investisseur autorisé, et que la Cession proposée est conforme à toutes les lois et réglementations (y compris, sans limitation, aux lois sur les valeurs mobilières) auxquelles elle est soumise;

(iii) (concernant la Cession d'un Engagement inutilisé) le Cessionnaire doit signer une Convention de souscription portant sur l'Engagement inutilisé ainsi cédé; et

(iv) (à moins qu'il n'en ait été convenu autrement avec le Fonds) le Cédant doit, au moment de la Cession des Actions, céder également au Cessionnaire l'intégralité de la part de son Engagement inutilisé s'y rapportant ou de son engagement restant à verser une contribution au Fonds en contrepartie de l'émission d'Actions ou à tout autre titre, suivant le cas.

Cession pour cause de mort et entre entités du groupe

10.3 Nonobstant l'alinéa 10.2, l'accord du Commandité pour la Cession des Actions ordinaires et des Engagements inutilisés correspondants n'est pas requis si (a) cette Cession intervient pour cause de mort, dans la mesure où le successeur répond aux critères d'un Investisseur autorisé. Afin d'éviter toute ambiguïté, il est précisé qu'une Cession par une entité juridique à ses actionnaires, associés ou membres après la liquidation de cette entité juridique sera considérée comme une Cession mortis causa ou (b) cette Cession se fait au bénéfice d'un Affilié du cédant, à condition que cette relation de groupe soit prouvée au Commandité, conformément à la législation qui s'applique au cédant, et dans la mesure où le cessionnaire répond aux critères d'un Investisseur autorisé, étant entendu toutefois qu'une Cession au profit d'un Affilié du cédant concerné sera soumise aux conditions suivantes: (i) l'Affilié devra s'engager à respecter les conditions du Mémoire et des présents Statuts et (ii) le cédant devra prendre les dispositions nécessaires pour que, dans le cas où l'Affilié cesserait d'être un Affilié du cédant, les Actions ordinaires et l'Engagement inutilisé concernés soit retransférés au cédant ou à un autre de ses Affiliés avant que le premier Affilié mentionné cesse d'être un Affilié.

Information

10.4 Si un Investisseur souhaitant céder tout ou partie de ses Actions ou de son Engagement inutilisé (un Investisseur cédant) trouve un acheteur tiers (le Cessionnaire), il demandera l'accord du Commandité pour la Cession, et fournira les informations sur la Cession et le Cédant proposés que lui demandera le Commandité. Si une demande de Cession est approuvée, l'Investisseur cédant et le Cessionnaire devront, entre autres exigences possibles, démontrer au Commandité, d'une manière acceptable pour le Commandité, que la Cession proposée est conforme à toutes les lois et réglementations (y compris aux lois sur les valeurs mobilières) auxquelles elle est soumise et qu'elle ne correspond pas au type de Cession prohibée par l'article 10.

Obligations du Cessionnaire

10.5 Conformément aux points 10.2(b)(iii) et 10.2(b)(iv) ci-dessus, à moins qu'il n'en ait été convenu autrement avec le Fonds, tout Cessionnaire sera lié par toutes les dispositions du Mémoire et des présents Statuts, et le Commandité pourra conditionner l'octroi de son consentement à toute Cession conforme aux dispositions du présent article 10 à l'engagement du Cessionnaire proposé de s'acquitter (de tout ou partie) des obligations de l'Investisseur cédant, signifié par la signature d'une Convention de souscription revêtant une forme jugée satisfaisante par le Commandité. Le Fonds et le Commandité n'encourront aucune responsabilité pour les répartitions et les distributions effectuées de bonne foi au bénéfice de l'Investisseur cédant jusqu'à ce qu'un document de cession écrit ait été reçu par le Fonds et consigné dans ses registres et que la date de prise d'effet de la cession soit passée.

Avis juridique

10.6 Avant de statuer sur une Cession proposée, le Commandité pourra exiger d'obtenir l'avis écrit d'un conseiller juridique (aux frais de l'Investisseur cédant), satisfaisant sur la forme et sur le fond pour le Commandité, et portant sur tous les aspects réglementaires ou juridiques de la Cession proposée ainsi que sur tous les autres aspects jugés pertinents par le Commandité.

Frais de cession

10.7 Tous les frais (y compris les éventuelles taxes) liés à la Cession autorisée, y compris les frais juridiques raisonnables versés par le Commandité ou ses Affiliés dans le cadre de cette Cession, ainsi que les éventuels droits de timbre ou droits complétant le droit de timbre à payer, seront à la charge de l'Investisseur cédant.

Art. 11. Rachat d'Actions.

11.1 Le Fonds est une société d'investissement à capital fixe. Les Investisseurs ne peuvent pas demander le rachat de leurs Actions.

11.2 Les Actions peuvent être rachetées à l'initiative du Commandité dans les cas présentés ci-dessous. Le Commandité peut notamment décider de:

- racheter les Actions d'une quelconque Catégorie auprès des actionnaires, sur une base proportionnelle, pour distribuer l'Encaisse distribuable nette, ainsi qu'il est spécifié à l'article 27 des présentes;

- procéder au rachat forcé d'Actions:

- (i) détenues par un Investisseur non autorisé;

- (ii) en cas d'admission d'Investisseurs ultérieurs, pour équilibrer les avoirs de tous les Investisseurs conformément aux conditions et modalités du Mémoire.

- (iii) détenues par un Investisseur défaillant qui ne remédie pas à son Défaute conformément aux conditions et modalités du Mémoire et des présents Statuts;

- (iv) dans tous les autres cas, conformément aux conditions et modalités de la Convention de souscription, du Mémoire et des présents Statuts.

11.3 Le rachat par le Fonds de ses propres Actions dans des cas autres que ceux exposés dans le présent article 11 et/ou le Mémoire, se fera par le biais d'une résolution de l'Assemblée générale et selon les conditions et modalités décidées par l'Assemblée générale statuant aux conditions requises pour amender les Statuts, sous réserve à chaque fois de l'accord du Commandité.

Art. 12. Restriction visant la propriété des Actions.

12.1 Le Fonds, agissant par l'intermédiaire de son Commandité, peut limiter ou empêcher la détention, par toute Personne, d'Actions ou d'un Engagement (inutilisé) si le Commandité estime souverainement que:

(a) cette détention serait préjudiciable pour le Fonds, auquel cas le Commandité devra fournir des motifs valables à l'appui;

(b) cette détention pourrait entraîner (individuellement ou conjointement avec d'autres Investisseurs dans le même cas):

(i) l'assujettissement du Fonds à une quelconque imposition, à tout moment et que ce soit au Luxembourg ou dans un autre pays, ou un préjudice financier pour le Fonds, qu'il n'aurait pas subi dans le cas contraire; ou

(ii) une obligation pour le Fonds d'enregistrer ses Actions en vertu des lois d'un quelconque pays autre que le Luxembourg;

(iii) une infraction à toute loi ou réglementation applicable à cette Personne, le Fonds ou le Commandité, qu'il s'agisse d'une loi luxembourgeoise ou d'une autre loi (y compris les lois et réglementations sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme); ou

(c) cette Personne n'est pas un Investisseur averti; (cette Personne étant une Personne à statut restreint).

12.2 Le Fonds peut:

(a) refuser d'émettre des Actions ou d'enregistrer une Cession d'Actions/d'un Engagement (inutilisé) si cette émission, cet enregistrement ou cette Cession devait faire d'une Personne à statut restreint le propriétaire juridique ou bénéficiaire de ces Actions/cet Engagement (inutilisé); et

(b) à tout moment exiger de toute Personne dont le nom figure dans le registre des actionnaires ou des Engagements (inutilisés), ou qui souhaite faire inscrire une Cession dans le registre des actionnaires ou des Engagements (inutilisés), qu'elle fournisse au Fonds toute information, attestée par écrit, que le Fonds juge nécessaire pour déterminer si la propriété bénéficiaire des Actions ou de l'Engagement (inutilisé) de cet Investisseur reviendrait à une Personne à statut restreint, ou si cet enregistrement ferait d'une Personne à statut restreint le propriétaire bénéficiaire de ces Actions/cet Engagement (inutilisé).

12.3 S'il s'avère qu'un Investisseur est une Personne à statut restreint, le Fonds pourra, suivant ce qu'il jugera approprié:

(a) refuser le vote de la Personne à statut restreint lors de l'Assemblée générale des actionnaires et ne pas tenir compte de son vote sur toute question nécessitant le vote des Investisseurs conformément au Mémoire et aux présents Statuts; et/ou

(b) retenir tous les dividendes versés ou à verser ou les autres sommes distribuées ou à distribuer en lien avec les Actions détenues par la Personne à statut restreint; et/ou

(c) donner l'ordre à la Personne à statut restreint de vendre ses Actions et d'apporter la preuve au Fonds que cette vente a été réalisée dans les dix (10) Jours ouvrables suivant l'envoi de l'avis correspondant, sous réserve à chaque fois des restrictions applicables aux Cessions telles que précisées à l'article 10; et/ou

(d) diminuer ou résilier l'Engagement inutilisé de la Personne à statut restreint; et/ou

(e) procéder au rachat forcé de toutes les Actions détenues par la Personne à statut restreint à un prix égal au plus faible des montants suivants: (i) 50 % de la dernière Valeur nette d'inventaire calculée pour les Actions (ou sans contrepartie si la VNI par Action est inférieure ou égale à zéro) ou (ii) 50 % du total des Apports en capital de la Personne à statut restreint; ce prix sera amputé des frais engagés par le Fonds, le Commandité et tout Prestataire de services du fait de la détention des Actions par la Personne à statut restreint (y compris tous les frais générés par le rachat forcé); et/ou

(f) retirer tout représentant de la Personne à statut restreint du Comité consultatif ou de tout autre comité ou conseil mis en place par le Commandité et dans lequel cette Personne à statut restreint est représentée.

Art. 13. Calcul de la Valeur nette d'inventaire.

13.1 Le Fonds et chaque Catégorie ont une Valeur nette d'inventaire calculée conformément au Droit luxembourgeois et aux Normes internationales d'information financière (IFRS: «International Financial Reporting Standards»), sous réserve d'ajustements pour l'impôt différé passif, les frais de constitution et d'acquisition, et des autres ajustements nécessaires pour garantir un traitement des investisseurs à la fois équitable et conforme aux présents Statuts. La devise de référence du Fonds est l'euro.

Calcul de la VNI

13.2 La Valeur nette d'inventaire de chaque Catégorie sera calculée de bonne foi dans la Devise de référence, à Luxembourg et à chaque Date d'évaluation.

13.3 Sous le contrôle du Commandité, l'agent administratif du Fonds procèdera au calcul de la VNI par Catégorie comme suit: la part de chaque Catégorie dans le Fonds correspond aux droits de portefeuille et de distribution (tels que décrits à l'article 27 et dans le Mémoire) attribuables à cette Catégorie. La valeur du total des droits de portefeuille et de distribution attribués à une Catégorie donnée à une Date d'évaluation donnée, diminuée du passif imputable à cette Catégorie à la Date d'évaluation, représente la Valeur nette d'inventaire attribuable à cette Catégorie à cette Date d'évaluation. Le total de l'actif net du Fonds sera égal à la différence entre l'actif brut (y compris la valeur de marché des

Placements détenus par le Fonds et ses Véhicules d'investissement intermédiaires) et le passif du Fonds, étant entendu que

(i) les participations ou passifs attribuables à des Investisseurs et dérivés des états financiers seront ajustés pour prendre en compte la juste valeur (c.-à-d. la valeur actualisée) de l'impôt différé passif (calculé suivant les IFRS) telle que déterminée par le Fonds en application des règles internes;

(ii) les frais d'acquisition des Placements (y compris le cas échéant les frais de constitution des Véhicules d'investissement intermédiaires) seront amortis sur une période de cinq (5) ans maximum plutôt qu'enregistrés en intégralité à la date où ils sont payés; et

(iii) les frais de constitution du Fonds seront amortis sur une période de cinq (5) ans plutôt qu'enregistrés en intégralité à la date où ils sont payés.

13.4 La valeur des actifs du Fonds sera déterminée comme suit:

(a) les titres cotés en bourse ou négociés sur un autre marché réglementé seront évalués sur la base de leur dernière cotation en bourse ou sur un marché d'échange de quotas d'émissions, telle que publiée;

(b) les titres de participation dans des sociétés privées, autres que les titres susmentionnés, seront évalués avec la diligence raisonnable et de bonne foi, conformément aux directives et aux principes applicables à l'évaluation des Sociétés de projet, tels qu'énoncés dans le guide de valorisation des participations en portefeuille («International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines») publié par l'European Private Equity and Venture Capital Association Handbook of Professional Standards, tel que modifié, étant entendu que si l'European Private Equity and Venture Capital Association recommande l'utilisation d'autres principes de valorisation, ces principes seront adoptés par le Fonds;

(c) la valeur de toutes les liquidités disponibles ou en dépôt, des effets, billets à vue, créances, dépenses pré-payées, intérêts et dividendes en espèces déclarés ou cumulés tels que mentionnés plus haut, et pas encore perçus, sera considérée comme correspondant au montant intégral de ces actifs respectifs, à moins que ce montant intégral ne soit pas susceptible d'être reçu, auquel cas la valeur de ces actifs sera déterminée en appliquant l'abattement que le Commandité estimera approprié dans un tel cas afin de refléter la valeur réelle de ces actifs.

(d) la valeur de liquidation des contrats à terme, options ou produits dérivés qui ne sont pas négociés en bourse ou sur un autre marché réglementé sera leur valeur de liquidation nette déterminée suivant les directives fixées par le Commandité, sur une base applicable à chaque type de contrat. La valeur de liquidation des contrats à terme, options ou autres produits dérivés négociés en bourse ou sur un autre marché réglementé sera basée sur la dernière cotation officielle de ces contrats sur le marché réglementé où le Fonds négocie ces contrats à terme, options ou autres produits dérivés; étant entendu que si un contrat à terme, une option ou un produit dérivé ne peut être liquidé le jour où la valeur nette des actifs est déterminée, la base de détermination de la valeur de liquidation de ce contrat sera la valeur jugée juste et raisonnable par le Commandité;

(e) tous les autres actifs seront évalués à leur juste valeur, déterminée de bonne foi suivant les procédures établies par le Commandité, conformément aux IFRS.

13.5 Le Fonds peut permettre l'utilisation d'une autre méthode d'évaluation s'il considère que cette méthode reflète mieux la juste valeur de tout actif ou passif du Fonds, en conformité avec le Droit Luxembourgeois, à condition que ce changement de méthode d'évaluation soit préalablement approuvé par le Comité consultatif, conformément aux clauses du Mémoire. Cette méthode sera ensuite appliquée systématiquement. L'agent administratif du Fonds peut se fonder sur les écarts approuvés par le Fonds pour calculer la Valeur nette d'inventaire.

13.6 La valeur de tous les actifs et passifs non exprimés dans la devise de libellé des Actions concernées sera convertie dans cette devise au taux de change en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg à la Date d'évaluation concernée. Si ces taux ne sont pas disponibles, le taux de change sera déterminé avec prudence et de bonne foi par le Fonds ou suivant les procédures établies par le Fonds.

13.7 Le passif du Fonds comprendra:

(a) tous les emprunts, effets et dettes à payer;

(b) toutes les dépenses administratives engagées ou à payer, y compris, sans limitation, les frais de constitution et d'enregistrement auprès des autorités réglementaires, ainsi que les frais juridiques, d'audit, de gestion, de dépôt, des organismes payeurs et des organismes d'administration centrale et d'entreprise, les coûts des publications légales, des prospectus d'émission, des rapports financiers et des autres documents mis à la disposition des actionnaires, les dépenses de traduction et, en général, toutes les dépenses liées à l'administration du Fonds.

(c) tous les engagements connus, présents et futurs, y compris les obligations contractuelles arrivées à échéance et qui concernent des paiements en liquide ou en nature, y compris le montant de tous les dividendes déclarés par le Fonds pour lesquels aucun coupon n'a été présenté et qui restent donc impayés jusqu'à ce que ces dividendes reviennent au Fonds par prescription;

(d) toute provision appropriée pour les impôts dus à la Date d'évaluation et toutes les autres réserves autorisées et approuvées par le Fonds; et

(e) tout autre engagement du Fonds de quelque sorte ou nature que ce soit, envers des tiers, pris en compte conformément au Droit luxembourgeois.

13.8 En déterminant le montant de tels engagements, le Fonds prendra en compte toutes les dépenses dues par le Fonds et pourra calculer les frais administratifs et d'autres frais d'une nature régulière ou récurrente sur la base d'un montant estimé pour une année ou pour d'autres périodes, et provisionner le montant en parts égales sur cette période. En outre, le Fonds peut également comptabiliser comme réserves tous les montants que le Commandité jugera nécessaire de retenir à des fins de provisions pour dépenses, à toute autre fin liée aux Placements ou à des engagements du Fonds, notamment afin de constituer des provisions appropriées pour les impôts futurs basés sur le capital et le revenu actuels, telles que déterminées de temps à autre par le Commandité, ainsi que tout montant que le Commandité peut considérer comme une provision appropriée pour les risques ou les obligations encourues par le Fonds (c.-à-d. les obligations découlant d'événements passés manifestes, certains ou susceptibles de se produire, qui peuvent être mesurés avec une précision suffisante, et qui pourraient se produire pendant la durée de vie du Fonds et engendrer des obligations pour le Fonds en cas de litiges (avec un acheteur ou une administration fiscale) ou du fait d'une garantie ou d'un arrangement similaire découlant de la cession d'un Placement. Tout montant de ce type mis de côté est qualifié de «réserve» dans les présents Statuts, et le Commandité informera régulièrement le Comité consultatif du niveau des réserves (et justifiera les montants mis en réserve). Le montant total des «réserves» sera limité à tout moment à 1 % du Capital total engagé.

13.9 Règles générales:

(a) toutes les règles de valorisation seront interprétées conformément au Droit luxembourgeois et toutes les valorisations seront faites en conformité avec le Droit luxembourgeois;

(b) la dernière Valeur nette d'inventaire calculée sera mise à la disposition des Investisseurs au siège social du Fonds, sous réserve des clauses du Mémoire, dès qu'elle sera finalisée. L'agent administratif du Fonds et le Fonds prendront toutes les mesures nécessaires pour que la Valeur nette d'inventaire soit calculée et finalisée dans les trente (30) jours calendaires suivant la Date d'évaluation applicable. Le Fonds décline toute responsabilité en cas d'erreur ou de retard dans la publication des prix, ou en cas d'absence de publication des prix;

(c) afin d'éviter toute ambiguïté, il est précisé que les dispositions du présent article 13 sont des règles qui permettent de déterminer la VNI par Action et ne sont pas destinées à affecter le traitement comptable ou juridique de l'actif et du passif du Fonds ou des Actions émises par le Fonds. Pour le calcul de la Valeur nette d'inventaire, les Engagements inutilisés ne seront pas considérés comme des actifs du Fonds.

Art. 14. Suspension temporaire du calcul de la VNI.

Cas de suspension

14.1 Le Commandité peut à tout moment suspendre le calcul de la Valeur nette d'inventaire des Actions et/ou le rachat des Actions d'une quelconque Catégorie:

- (a) suite à la publication d'une convocation à une assemblée générale afin de décider de la mise en liquidation du Fonds;
- (b) si la suspension est requise par la loi ou une procédure judiciaire;
- (c) si le Commandité estime raisonnablement que cette suspension est dans l'intérêt des Investisseurs;
- (d) si pour toute autre raison, les prix des Placements ne peuvent pas être déterminés rapidement et avec exactitude.

Notification et effets de la suspension

14.2 Toute décision de suspension sera communiquée par le Fonds de la manière jugée appropriée par les actionnaires et par les autres personnes susceptibles d'être concernées par cette suspension.

Art. 15. Responsabilité des associés commanditaires. Les propriétaires d'Actions (autres que des Actions de préférence) ne sont responsables qu'à hauteur du montant de leur Apport en capital et de leur Engagement envers le Fonds, conformément aux clauses du Mémoire et de la Convention de souscription y afférente. Les détenteurs d'Actions (autres que des Actions de préférence) s'interdiront d'agir pour le compte du Fonds autrement qu'en exerçant leurs droits d'actionnaires commanditaires lors des Assemblées générales.

Art. 16. Gestion.

16.1 Le Fonds sera géré par le Commandité. Le Commandité sera l'actionnaire gérant commandité et sera personnellement et solidairement responsable avec le Fonds de tout le passif qui ne peut pas être couvert avec l'actif du Fonds.

16.2 Le Commandité est investi des pouvoirs les plus étendus pour mener à bien toutes les opérations d'administration et de cession dans l'intérêt du Fonds, à l'exception des pouvoirs expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'Assemblée générale des actionnaires.

16.3 Le Commandité aura notamment le pouvoir, au nom et pour le compte du Fonds, de mettre en œuvre tous les objectifs du Fonds, de prendre toutes les mesures et de conclure et exécuter tous les contrats et engagements qu'il jugera nécessaires, utiles ou liés. Sauf stipulation contraire formulée expressément, le Commandité aura, et pourra exercer librement, au nom et pour le compte du Fonds, tous les droits et pouvoirs nécessaires ou utiles pour réaliser les objectifs du Fonds.

Art. 17. Révocation du Commandité.

17.1 Les Investisseurs représentant au moins 10 % du Capital total engagé, ou le Comité consultatif, pourront convoquer, ou demander au Commandité de convoquer une Assemblée générale afin d'initier un vote sur la révocation pour juste motif du Commandité et/ou du Conseiller en investissement.

17.2 Aux fins du présent article, chacun des événements suivants sera un cas de juste motif (Cas de juste motif ou Juste motif):

- l'une quelconque des Personnes apparentées a commis une violation substantielle du Mémoire, des Statuts, de la Convention de conseil en investissement, de tout accord parallèle ou accord similaire, ou de tout autre contrat avec ou en rapport avec le Fonds;
- l'une quelconque des Personnes apparentées a commis une faute grave, une faute intentionnelle, un dol, un acte de mauvaise foi ou a fait preuve d'une insouciance téméraire dans le cadre des activités du Fonds;
- le Commandité ou le Conseiller en investissement a été déclaré insolvable, en faillite, ou fait l'objet de mesures d'administration judiciaire ou d'une réorganisation involontaire de ses avoirs;
- un Événement non résorbé relatif à un Dirigeant-clé (tel que défini dans le Mémoire);
- un Changement de contrôle non autorisé (tel que défini dans le Mémoire);
- le retrait du Fonds de la liste officielle des SICAR par la CSSF.

17.3 En présence d'un Cas de juste motif, les Investisseurs souhaitant initier un vote sur la révocation du Commandité et/ou du Conseiller en investissement devront envoyer une notification écrite (la Notification de révocation pour juste motif) au Commandité, contenant (i) un exposé de leur intention de demander la révocation du Commandité et/ou du Conseiller en investissement pour juste motif et (ii) une description du Cas de juste motif en question.

17.4 Dès réception de la Notification de révocation pour juste motif:

(a) le Commandité enverra, au plus tard cinq jours ouvrables après réception de la Notification de révocation pour juste motif, un avis de convocation au Comité consultatif, accompagné d'un projet d'ordre du jour pour la réunion du Comité consultatif, qui devra comporter des informations sur la révocation pour juste motif proposée, et

(b) le Commandité sera empêché de réaliser des Placements pour lesquels il n'existait aucun engagement écrit juridiquement contraignant avant la réception de la Notification de révocation pour juste motif, jusqu'à ce qu'une résolution soit adoptée par les actionnaires concernant la révocation proposée du Commandité et/ou du Conseiller en investissement. En outre, à moins qu'il obtienne au préalable l'accord du Comité consultatif, le Commandité sera empêché de réaliser des Placements complémentaires et des cessions pour lesquels il n'existait aucun engagement écrit juridiquement contraignant avant la réception de la Notification de révocation pour juste motif, jusqu'à ce qu'une résolution soit adoptée par les actionnaires concernant la révocation proposée du Commandité et/ou du Conseiller en investissement.

(c) l'Agent administratif calculera la valeur nette d'inventaire par action de l'Action/des Actions de Commandité détenue(s) par le Commandité au jour de réception de la Notification de révocation pour juste motif (en tenant compte dans le calcul de la déchéance de tous les droits à l'Intéressement à la performance et au Catch-up, tels que décrits plus bas).

17.5 Après la réunion du Comité consultatif, et au plus tard dans le délai suivant la Notification de révocation pour juste motif, tel qu'indiqué dans le Mémoire, le Commandité convoquera une Assemblée générale pour statuer sur la révocation du Commandité et/ou du Conseiller en investissement. Le Commandité devra veiller à ce que la réunion ait lieu au plus tard un mois après le jour de réception par le Commandité et/ou le Conseiller en investissement de la Notification de révocation pour juste motif.

17.6 Le Commandité et/ou le Conseiller en investissement seront autorisés à fournir à l'Assemblée générale et au Comité consultatif les informations et les explications qu'ils jugeront utiles concernant le prétendu Cas de juste motif.

17.7 Les actionnaires convoqués à l'Assemblée générale suivant la procédure spécifiée dans le présent article 17 et représentant plus de 50 % du Capital total engagé (à l'exclusion des Engagements des Personnes et des Entités apparentées) pourront déterminer que le Cas de juste motif est avéré et par conséquent décider de révoquer le Commandité et/ou le Conseiller en investissement. Le Commandité n'aura aucun droit de veto sur cette décision.

17.8 La révocation faisant suite à un Cas de juste motif prendra immédiatement effet entre les Investisseurs et le Commandité et/ou le Conseiller en investissement (sans préjudice des clauses spécifiques en disposant autrement) dès la décision de l'Assemblée générale représentant plus de 50 % du Capital total engagé (à l'exclusion des Engagements des Personnes et des Entités apparentées) à cet effet et:

(a) à compter de la date à laquelle l'Assemblée générale détermine que le Cas de juste motif est avéré, la Période d'investissement (si elle n'est pas déjà terminée) prendra fin et le Commandité sera uniquement autorisé à accomplir des tâches administratives et à prendre les décisions nécessaires à la protection des intérêts du Fonds, chacune de ces décisions prises par le Commandité restant soumise à l'accord du Comité consultatif jusqu'à la date du remplacement effectif du Commandité ou de la liquidation du Fonds;

(b) toute décision de révoquer le Commandité et/ou le Conseiller en investissement emportera résiliation immédiate de la Convention de conseil en investissement, sans aucun dédommagement pour le Conseiller en investissement;

(c) la révocation faisant suite à un Cas de juste motif ne donnera lieu à aucun dédommagement par le Fonds de l'une quelconque des Personnes apparentées;

(d) Après une Révocation pour juste motif (i) le Commandité ne pourra prétendre qu'au versement des Honoraires de gestion jusqu'à la date de la Révocation pour juste motif et (ii) l'ensemble des droits à l'Intéressement à la performance et au Catch-up découlant de l'Action/des Actions de Commandité (y compris l'Intéressement à la performance et le Catch-up accumulés mais impayés à la date de la révocation, et l'Intéressement à la performance et le Catch-up futurs)

seront perdus et (iii) le Commandité cédera au commandité remplaçant (ou à ses Affiliés, dirigeants, administrateurs, gérants ou mandataires) et/ou au conseiller en investissement remplaçant toutes les Actions de Commandité à un prix égal au plus faible des montants suivants: (y) les Apports en capital versés par le Commandité sur ces Actions, moins les éventuelles distributions qu'il a reçues (étant entendu que le prix ainsi calculé ne doit pas être inférieur à zéro) ou (z) la Valeur nette d'inventaire par action des Actions de Commandité détenues par le Commandité, calculée par l'Agent administratif dès réception d'une Notification de révocation pour juste motif conformément au point (c) ci-dessus (l'Agent administratif tenant compte dans ce calcul de la déchéance de tous les droits à l'Intéressement à la performance et au Catch-up, tels que décrits plus haut).

17.9 Les Investisseurs veilleront à ce que le Commandité soit remplacé par Résolution prise par l'Assemblée générale à la majorité qualifiée (étant entendu que le Commandité n'aura aucun droit de veto sur cette décision, et que les voix des Personnes apparentées ne seront pas prises en compte) et avec l'accord de la CSSF, dans les 180 jours calendaires suivant la date à laquelle un Cas de juste motif a été avéré, faute de quoi le Commandité démissionnera et provoquera la liquidation du Fonds. Tous les Investisseurs, en contractant leurs Engagements, s'engageront à prendre toutes les mesures et à voter en faveur des amendements aux Statuts nécessaires suite à une décision de révoquer le Commandité et/ou le Conseiller en investissement prise avec un nombre minimum de voix, tel que spécifié plus haut.

Révocation sans juste motif

17.10 Les Investisseurs représentant au moins 10 % du Capital total engagé, ou le Comité consultatif, pourront convoquer, ou demander au Commandité de convoquer une Assemblée générale afin d'initier un vote sur la révocation sans juste motif du Commandité et/ou du Conseiller en investissement.

17.11 Les Investisseurs souhaitant initier un vote sur la révocation sans juste motif du Commandité et/ou du Conseiller en investissement devront envoyer une notification écrite (la Notification de révocation sans juste motif) au Commandité en indiquant leur intention de demander la révocation du Commandité sans juste motif.

17.12 Dès réception de la Notification de révocation sans juste motif:

(a) le Commandité enverra, au plus tard cinq Jours ouvrables après réception de la Notification de révocation sans juste motif, un avis de convocation au Comité consultatif qui devra comporter des informations sur la révocation sans juste motif proposée; et

(b) le Commandité sera empêché de réaliser des Placements pour lesquels il n'existait aucun engagement écrit juridiquement contraignant avant la réception de la Notification de révocation sans juste motif, jusqu'à ce qu'une résolution soit adoptée par les actionnaires concernant la révocation proposée. En outre, à moins qu'il obtienne au préalable l'accord du Comité consultatif, le Commandité sera empêché de réaliser des Placements complémentaires et des cessions pour lesquels il n'existait aucun engagement écrit juridiquement contraignant avant la réception de la Notification de révocation sans juste motif, jusqu'à ce qu'une résolution soit adoptée par les actionnaires concernant la révocation proposée.

17.13 Après la réunion du Comité consultatif et dans le délai suivant la Notification de révocation sans juste motif, tel qu'indiqué dans le Mémoire, le Commandité convoquera une Assemblée générale pour statuer sur la révocation du Commandité. Le Commandité devra veiller à ce que la réunion ait lieu au plus tard un mois après le jour de réception par le Commandité de la Notification de révocation sans juste motif.

17.14 Le Commandité et/ou le Conseiller en investissement seront autorisés à fournir à l'Assemblée générale et au Comité consultatif les informations et les explications qu'ils jugeront utiles concernant la révocation proposée.

17.15 L'Assemblée générale pourra avaliser la révocation du Commandité sans juste motif par Consentement spécial du Fonds. Le Commandité n'aura aucun droit de veto sur cette décision.

17.16 La révocation sans juste motif prendra immédiatement effet entre les Investisseurs et le Commandité et/ou le Conseiller en investissement dès le Consentement spécial du Fonds (à l'exclusion des Engagements des Personnes et des Entités apparentées) de l'Assemblée générale à cet effet et:

(a) à compter de la date à laquelle l'Assemblée générale décide de révoquer le Commandité sans juste motif, la Période d'investissement (si elle n'est pas déjà terminée) prendra fin et le Commandité sera uniquement autorisé à accomplir des tâches administratives et à prendre les décisions nécessaires à la protection des intérêts du Fonds, chacune de ces décisions prises par le Commandité restant soumise à l'accord du Comité consultatif jusqu'à la date du remplacement effectif du Commandité ou de la liquidation du Fonds;

(b) toute décision de révoquer le Commandité sans juste motif emportera résiliation immédiate de la Convention de conseil en investissement;

(c) le Commandité pourra prétendre au versement des Honoraires de gestion jusqu'à la date de son remplacement effectif ou de la liquidation du Fonds, plus à un paiement additionnel égal aux Honoraires de gestion versés au cours des 12 derniers mois;

(d) les droits à l'Intéressement à la performance et au Catch-up, tels que précisés dans le Mémoire, acquis à la date de la décision de l'Assemblée générale de révoquer le Commandité sans juste motif, seront maintenus pour les détenteurs concernés des Actions à distribuer conformément aux dispositions du Mémoire concernant les Actions de Commandité détenues par les détenteurs de ces Actions à cette date, mais tous les droits à l'Intéressement à la performance et au Catch-up futurs et non acquis seront perdus pour les détenteurs concernés de ces Actions, comme il est précisé dans le Mémoire;

(e) la portion non acquise de l'Intéressement à la performance et du Catch-up sera perdue pour les détenteurs des Actions existantes à la date de la décision des actionnaires de révoquer le Commandité sans juste motif, et sera transférée au nouveau commandité (ou à ses Affiliés, dirigeants, administrateurs, gérants ou mandataires) et/ou au nouveau Conseiller en investissement qui aura le droit de recevoir des distributions d'Intéressement à la performance et de Catch-up en rapport avec cette portion non acquise de l'Intéressement à la performance et du Catch-up, par le biais d'une ou plusieurs nouvelles Actions de Commandité émises (les Nouvelles Actions de Commandité). Les Nouvelles Actions de Commandité seront émises au profit du nouveau commandité (ou de ses Affiliés, dirigeants, administrateurs, gérants ou représentants) et/ou au nouveau Conseiller en investissement au prix d'1 EUR par Action de Commandité; et

(f) En même temps que la décision de révoquer le Commandité sans juste motif, il sera convenu qu'à la date du remplacement effectif du Commandité ou de la liquidation du Fonds, les Actions de Commandité émises à cette date seront converties en Actions d'une catégorie spécifique, ayant les mêmes droits et obligations que les Actions ordinaires mais conférant à leurs détenteurs le droit supplémentaire de recevoir les droits à l'Intéressement à la performance et au Catch Up acquis, tels que mentionnés plus haut (les Actions ordinaires privilégiées).

Le Commandité recevra ses indemnités une fois qu'il aura remis au commandité remplaçant (et au Conseiller en investissement, suivant le cas) tous les avoirs, livres de compte, dossiers, registres et autres documents appartenant au Fonds et qu'il a en sa possession ou sous son contrôle.

17.17 Les Investisseurs veilleront à ce que le Commandité soit remplacé par Résolution de l'Assemblée générale adoptée à la majorité qualifiée (étant entendu que le Commandité n'aura aucun droit de veto sur cette décision) et avec l'accord de la CSSF, dans les 180 jours calendaires suivant la date à laquelle la décision de révoquer le Commandité et/ou le Conseiller en investissement est prise, faute de quoi le Fonds sera automatiquement liquidé. Tous les Investisseurs, en contractant leurs Engagements, s'engageront à prendre toutes les mesures et à voter en faveur des amendements aux Statuts nécessaires suite à une décision de révoquer le Commandité et/ou le Conseiller en investissement prise avec un nombre minimum de voix, tel que spécifié plus haut.

Art. 18. Signatures autorisées. Le Fonds est engagé en toutes circonstances à l'égard des tiers par la signature sociale du Commandité ou par les signatures individuelles ou conjointes de toutes les personnes auxquelles le Commandité aura souverainement décidé de déléguer des pouvoirs de signature, étant entendu que de tels pouvoirs ne pourront être conférés à un associé commanditaire du Fonds.

Art. 19. Politique d'investissement et Restrictions.

19.1 Le Commandité a le pouvoir de définir la politique d'investissement du Fonds ainsi que des lignes directrices pour la conduite des affaires du Fonds et sa gestion, dans la limite des pouvoirs d'investissement, et sous réserve des restrictions à l'investissement, tels que stipulés dans le Mémoire, en conformité avec les lois et réglementations applicables.

19.2 Le Commandité aura également le pouvoir de définir des restrictions qui pourront s'appliquer occasionnellement au placement des avoirs du Fonds, conformément à la Loi sur la SICAR et au Mémoire, y compris, sans limitation, des restrictions concernant:

- (a) les emprunts du Fonds et le nantissement de ses avoirs; et
- (b) le pourcentage maximum des avoirs du Fonds que celui-ci peut investir dans un seul actif sous-jacent, et le pourcentage maximum d'un quelconque type de Placement que le Fonds peut acquérir.

Art. 20. Conflit d'intérêts.

20.1 Tout conflit d'intérêts doit être rapidement signalé au Comité consultatif qui décidera du traitement de ce conflit. Toute décision du Comité consultatif sur un conflit d'intérêts aura force exécutoire.

20.2 Certains conflits d'intérêts susceptibles de survenir sont énumérés de manière non exhaustive ci-après:

Si un quelconque membre/gérant/administrateur du Commandité ou du Conseiller en Investissement a un intérêt en conflit avec celui du Fonds dans une transaction soumise à l'approbation du Commandité, ce conflit d'intérêts potentiel doit être divulgué au (i) Commandité par ce membre qui doit faire inscrire sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion et (ii) au Comité consultatif, dont l'accord préalable doit être obtenu avant que le Commandité n'approuve la transaction.

Les gérants/administrateurs du Conseiller en investissement, ses sous-traitants locaux, ses Affiliés, membres et employés peuvent exercer des activités commerciales en lien avec les Placements Pathena existants (tels que définis dans le Mémoire), autres que celles du Fonds, y compris fournir des services de conseil ou autres (y compris, sans limitation, occuper un poste de gérant). Toutefois, le Commandité, les gérants/administrateurs du Conseiller en investissement, ses sous-traitants locaux, Affiliés, membres et employés devront consacrer le temps et les efforts nécessaires et adéquats aux affaires du Fonds et agir dans l'intérêt du Fonds.

Le Dépositaire, dans le cadre de ses fonctions de dépositaire du Fonds, doit agir uniquement dans l'intérêt des Investisseurs. Aucun investisseur n'est tenu de communiquer ou de soumettre au Fonds les opportunités d'investissement qu'il pourrait vouloir exploiter pour son propre compte ou en sa qualité d'actionnaire, de gérant ou de conseiller d'une autre société ou d'un autre fonds d'investissement. Dans le cours normal de leurs activités, les actionnaires pourraient obtenir des informations qui concernent directement les décisions d'investissement du Fonds et du Conseiller en investissement.

Dans ce cas, aucun actionnaire ne pourrait être tenu de communiquer ces informations au Fonds et au Conseiller en investissement.

Art. 21. Comités institués par le Commandité.

21.1 Le Commandité peut mettre en place des comités, et déléguer à ces comités des pouvoirs d'agir pour le compte du Fonds dans tous les domaines touchant à la gestion et aux affaires du Fonds, ou des pouvoirs purement consultatifs. Le Commandité devra instituer un Comité consultatif dont la composition, les fonctions, les responsabilités et les caractéristiques seront conformes à celles précisées dans le Mémorandum. La création par le Commandité de tout comité supplémentaire sera soumise à un amendement au Mémorandum, conformément aux règles applicables aux amendements apportés au Mémorandum.

21.2 Les règles concernant la composition, les fonctions, les responsabilités et la rémunération de ces comités seront précisées dans le Mémorandum.

Art. 22. Responsabilité et Garantie.

22.1 Le Fonds garantira le Commandité, ses gérants, les membres du Comité consultatif et tout actionnaire représenté par un membre du Comité consultatif dans le cadre de ses fonctions (chacun une Personne garantie) (et leurs héritiers, représentants légaux et personnels, successeurs et ayants droit respectifs) contre tous Dommages-intérêts qu'ils pourraient encourir du fait de leurs activités en lien avec le Fonds. Cette garantie s'applique tant que l'action qui a donné lieu à des Dommages-intérêts ne constitue pas une faute délibérée.

22.2 Une personne garantie pourra toujours prétendre à une indemnisation après avoir cessé d'agir en l'une quelconque des qualités susmentionnées qui lui a donné le droit d'être indemnisée.

22.3 Nonobstant ce qui précède,

(a) le Fonds ne pourra garantir ni dégager de toute responsabilité le Commandité ou les membres, employés, anciens membres ou anciens employés du Commandité en cas de procédure judiciaire engagée par toute autre personne ou entité de ce groupe.

(b) les indemnités versées ne pourront en aucun cas dépasser le plus faible des montants suivants: 25 % du Capital total engagé, ou (ii) les Engagements inutilisés plus le produit de la réalisation du portefeuille du Fonds;

(c) les distributions aux Investisseurs ne pourront en aucun cas être rappelées dans le but d'indemniser une quelconque Personne garantie;

(d) aucune indemnisation ne sera accordée pour les réclamations, dettes, dommages-intérêts et débours dus à (a) une résolution adoptée par les actionnaires exerçant leurs droits au titre des clauses du Mémorandum, des Statuts ou des lois applicables ou (b) un litige entre l'une quelconque des Personnes apparentées et l'une quelconque des Entités apparentées ou (c) d'autres litiges portant sur l'organisation interne de la Personne garantie concernée (c.-à-d. tout litige ou procès avec des employés, dirigeants, mandataires ou administrateurs de cette Personne garantie);

(e) il n'y aura aucune indemnisation des Personnes garanties en cas de conduite constituant un Cas de juste motif;

(f) aucune indemnisation ne sera accordée après le premier anniversaire de la clôture de la liquidation du Fonds.

Généralités

22.4 Les dispositions du présent article 22 continueront de fournir une protection à chaque Personne garantie, que cette Personne garantie conserve ou non le poste ou la qualité qui lui a donné droit à une indemnisation au titre du présent article 22, et sans qu'il soit tenu compte d'un quelconque amendement apporté ultérieurement au Mémorandum ou aux présents Statuts, et aucun amendement au Mémorandum ou aux présents Statuts ne diminuera ou ne limitera la mesure dans laquelle ces dispositions d'indemnisation s'appliquent aux actions ou aux omissions intervenues avant la date de cet amendement.

22.5 Le droit de toute Personne garantie à une indemnisation telle que prévue par les présentes ne pourra être cumulé avec tout autre droit auquel cette Personne garantie pourrait sinon prétendre en vertu d'un contrat ou d'une loi. Les Personnes garanties rembourseront le Fonds si elles obtiennent une indemnisation de la part d'un tiers. Les Personnes garanties prendront toutes les mesures nécessaires afin d'obtenir une indemnisation de la part d'un quelconque tiers (par ex. une compagnie d'assurance) avant de demander une indemnisation au Fonds. Toute action en indemnisation intentée contre le Fonds sera notifiée aux Investisseurs dans les meilleurs délais.

Art. 23. Assemblées des actionnaires.

23.1 L'Assemblée générale annuelle se tiendra, conformément au droit luxembourgeois, au Luxembourg, au siège social du Fonds ou à toute autre adresse dans la municipalité du siège social, telle que spécifiée dans l'avis de convocation à l'assemblée, chaque deuxième jeudi du mois de juin à 10h00 (heure du Luxembourg). Si ce jour n'est pas un Jour ouvrable, l'Assemblée générale annuelle se tiendra le Jour ouvrable suivant.

23.2 L'Assemblée générale annuelle peut se tenir à l'étranger si le Commandité constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

23.3 D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

23.4 Toutes les Assemblées générales seront présidées par le Commandité.

23.5 Toute assemblée des actionnaires du Fonds régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires du Fonds.

Art. 24. Avis, Quorum, Convocations, Procurations et Vote.

24.1 Les avis de convocation à chaque Assemblée générale seront envoyés aux actionnaires à leurs addresses, telles qu'elles figurent dans le registre des actionnaires du Fonds, par le Fonds ou pour le compte du Fonds, par courrier recommandé ou coursier au moins huit jours calendaires avant la date de l'Assemblée générale concernée. Ces avis devront inclure l'ordre du jour, et indiquer l'heure et le lieu de l'assemblée et les conditions d'admission. Ils devront également faire mention des exigences du Droit luxembourgeois quant au quorum et aux majorités nécessaires pour l'assemblée. Si tous les Investisseurs sont présents et déclarent avoir été dûment convoqués à l'assemblée ou renoncer à la convocation, l'Assemblée générale pourra se tenir sans que les formalités susmentionnées soient accomplies. Les exigences concernant la présence, le quorum et les majorités à toutes les Assemblées générales sont celles stipulées dans la Loi de 1915 et dans les présents Statuts.

24.2 Le Commandité peut convoquer une Assemblée générale à tout moment. Il aura l'obligation de convoquer une Assemblée générale qui devra se tenir dans un délai d'un mois, si les actionnaires représentant un dixième du capital l'exigent par écrit en précisant l'ordre du jour. Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de n'importe quelle Assemblée générale. Cette demande doit être adressée au Fonds au moins cinq (5) Jours ouvrables avant l'Assemblée générale concernée.

24.3 Toutes les Actions du Fonds étant nominatives, les avis de convocation doivent être envoyés par courrier recommandé uniquement.

24.4 Chaque Action donne droit à une voix, sous réserve des dispositions des alinéas 9.3 et 12.3.

24.5 Dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement par le Droit luxembourgeois ou par les présents Statuts, les résolutions d'une Assemblée générale dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés, étant entendu toutefois que (sauf stipulation contraire des présents Statuts ou du Mémoire) aucune résolution de l'Assemblée générale affectant les intérêts du Fonds vis-à-vis de tiers ou visant à amender les Statuts ne pourra être adoptée sans le vote positif du Commandité.

24.6 Les résolutions visant à amender les Statuts ne pourront être adoptées que par une Assemblée générale dûment convoquée et constituée, à la majorité qualifiée, conformément à la Loi de 1915 et aux dispositions du Droit luxembourgeois y afférentes, et (sauf stipulation contraire des présents Statuts ou du Mémoire) avec l'accord du Commandité.

24.7 Les Engagements des Personnes et Entités apparentées ne seront pas pris en compte pour le calcul de la majorité requise pour les résolutions qui seront adoptées par l'Assemblée générale, ainsi qu'il est précisé dans le Mémoire et dans les présents Statuts. Les Personnes et Entités apparentées seront notamment exclues du vote, lors d'une Assemblée générale, sur les résolutions suivantes:

- la révocation du Commandité et / ou le Conseiller en investissement en Cas de Juste Motif tel que prévu dans le Mémoire et 17.7 et 17.8 des Statuts;
- tout amendement et / ou cessation de la Convention de conseil en investissement tel que prévu dans le Mémoire;
- la cession par le Conseiller en investissement de tout ou partie de ses droits et obligations sous la Convention de conseil en investissement tel que prévue dans le Mémoire;
- le prolongement de la durée de vie du Fonds;
- la dissolution du Fonds en cas d'Événement non résorbé relatif à une Personne-clé (tel que défini dans le Mémoire) tel que prévu dans le Mémoire;
- la révocation du Commandité, dans le cas d'Événement non résorbé relatif à une Personne-clé, tel que prévu dans le Mémoire;
- la révocation du Commandité sans juste motif, tel que prévu dans le Mémoire et l'article 17.16 des Statuts.

Les Personnes et Entités apparentées pourront prendre des engagements contractuels à cet effet.

24.8 La nationalité du Fonds peut être modifiée et les engagements de ses actionnaires peuvent être augmentés uniquement avec le consentement unanime des actionnaires.

24.9 Un actionnaire peut prendre part à toute Assemblée générale en désignant par écrit en original, par fax, ou par courriel muni d'une signature électronique (reconnue valable par le Droit luxembourgeois), une autre personne (qui devra être un actionnaire) comme son mandataire.

24.10 Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée générale à la condition que les bulletins de vote incluent (i) les nom, prénom, adresse et signature de l'actionnaire concerné, (ii) l'ordre du jour tel qu'indiqué dans la convocation et (iii) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque point de l'ordre du jour.

Art. 25. Réviseur d'entreprises agréé.

25.1 Les informations comptables figurant dans le rapport annuel du Fonds seront examinées par un réviseur d'entreprises agréé nommé par l'Assemblée générale et rémunéré par le Fonds.

25.2 Le réviseur d'entreprises agréé accomplira toutes les missions prescrites par la Loi sur la SICAR.

Art. 26. Exercice fiscal - Comptes.

26.1 L'exercice fiscal commence le 1^{er} janvier de chaque année et s'achève le 31 décembre de chaque année.

26.2 Les comptes du Fonds sont exprimés en EUR.

Art. 27. Affectation du résultat et des dividendes. Distributions

27.1 Toute l'Encaisse distribuable nette sera répartie de manière proportionnelle entre les Investisseurs, une fois que les montants correspondants seront disponibles et dès que le Commandité le jugera raisonnablement possible, mais au plus tard deux semaines après la réception des fonds. À la discrétion du Commandité, des distributions plus fréquentes de l'Encaisse distribuable nette pourront être effectuées.

27.2 Les distributions de l'Encaisse distribuable nette se feront dans l'ordre de priorité suivant:

(a) Premièrement, 100 % à tous les détenteurs d'Actions ordinaires (y compris au Commandité s'il détient des Actions ordinaires) au prorata de leurs Engagements respectifs, jusqu'à ce que chacun de ces Investisseurs ait reçu au total un montant égal à son Engagement;

(b) Deuxièmement, 100 % à tous les détenteurs d'Actions ordinaires (y compris au Commandité s'il détient des Actions ordinaires) au prorata de leurs Engagements respectifs, jusqu'à ce que chacun de ces Investisseurs ait reçu un taux de rendement interne sur ses Apports en capital nets de 7 % d'intérêts composés annuellement (le Taux de rendement minimum) à partir de la date à laquelle chaque Apport en capital a été versé au Fonds par chacun de ces Investisseurs;

(c) Troisièmement, 100 % au Commandité en tant que détenteur d'Actions de Commandité jusqu'à ce qu'il ait reçu au total (à la date de la répartition) un montant égal à 25 % des montants payés suivant l'alinéa (b) ci-dessus (le Catch-up); et

(d) Enfin, 80 % aux détenteurs d'Actions ordinaires (y compris au Commandité s'il détient des Actions ordinaires) au prorata de leurs Engagements respectifs, et 20 % au Commandité en tant que détenteur d'Actions de Commandité (les montants distribués au Commandité en tant que détenteur d'Actions de Commandité suivant le présent alinéa (d) sont désignés ci-après l'Intéressement à la performance).

27.3 Afin d'éviter toute ambiguïté, il est précisé que les Investisseurs défaillants sont exclus du calcul de la répartition du produit des Placements.

Restrictions aux distributions

27.4 Le Fonds ne sera tenu à aucune distribution:

(a) si les liquidités disponibles sont insuffisantes;

(b) si cette distribution devait rendre le Fonds insolvable; ou

(c) si, selon le Commandité, cette distribution pourrait laisser le Fonds avec des fonds ou des profits insuffisants pour honorer toute obligation, dette ou éventualité présente ou future (y compris les Honoraires de gestion).

(d) si cette distribution modifie le capital social du Fond et l'amène en-dessous du capital social minimum requis par la loi.

Restitution

27.5 Dès la dissolution du Fonds, le(s) détenteur(s) d'une ou de plusieurs Actions de Commandité seront tenus de restituer au Fonds les distributions de Catch-up et d'Intéressement à la performance qu'ils ont précédemment reçues, dans la mesure où elles dépassent les montants qui auraient dû être distribués au(x) détenteur(s) d'une ou de plusieurs Actions de Commandité au titre du Catch-up et de l'Intéressement à la performance suivant l'alinéa 27.2, basés sur l'ensemble des transactions du Fonds. Toutefois, le(s) détenteur(s) d'une ou de plusieurs Actions de Commandité ne pourront en aucun cas être tenus de restituer plus que le total des distributions de Catch-up et d'Intéressement à la performance qu'ils ont reçues, nettes des montants distribuables au(x) détenteur(s) d'une ou de plusieurs Actions de Commandité au titre des impôts sur le revenu dus sur ces distributions.

Art. 28. Dissolution et Liquidation.

28.1 Sous réserve de l'article 4, le Fonds peut être délibérément dissout par une résolution d'une Assemblée générale représentant au moins 75 % du Capital total engagé (à l'exclusion des Personnes et Entités apparentées).

28.2 En cas de liquidation volontaire, le Fonds sera, après sa dissolution, réputé continuer d'exister pour les besoins de la liquidation. Les opérations du Fonds seront menées par un ou plusieurs liquidateurs qui, après avoir été approuvés par la CSSF, seront nommés par une Assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

28.3 En cas de liquidation volontaire du Fonds, cette liquidation sera effectuée conformément aux dispositions de la Loi sur la SICAR et de la Loi de 1915. Le rapport de liquidation des liquidateurs sera vérifié par le réviseur d'entreprises agréé du Fonds ou par un réviseur d'entreprises externe ad hoc nommé par l'Assemblée générale.

28.4 En cas de liquidation forcée du Fonds, seules les dispositions de la Loi sur la SICAR s'appliqueront.

28.5 L'émission de nouvelles Actions par le Fonds cessera à la date de publication de l'avis de l'Assemblée générale à laquelle la dissolution et la liquidation du Fonds seront proposées. Le produit de la liquidation du Fonds, net de tous les frais de liquidation, sera distribué par les liquidateurs aux détenteurs d'Actions de chaque Catégorie, en fonction de leurs

droits respectifs. Les montants non réclamés par les Investisseurs à la fin de la procédure de liquidation seront déposés, conformément au Droit luxembourgeois, à la Caisse de Consignation du Luxembourg jusqu'à expiration du délai légal.

28.6 L'abandon éventuel des dispositions de cet article peut seulement être fait par résolution unanime des actionnaires et avec l'agrément préalable de la CSSF.

Art. 29. Dépositaire.

29.1 Le Fonds signera un contrat de banque dépositaire avec une banque ou une institution de crédit qui répond aux critères définis par la Loi sur la SICAR (le Dépositaire), et qui devra assumer envers le Fonds et ses actionnaires toutes les responsabilités prévues par la Loi sur la SICAR. Les commissions payables au Dépositaire seront précisées dans le contrat de banque dépositaire.

29.2 Si le Dépositaire souhaite se retirer, le Commandité devra trouver dans les deux mois un autre établissement financier pour le remplacer, puis les administrateurs nommeront cet établissement nouveau dépositaire du Fonds, en remplacement du Dépositaire sortant. Le Commandité peut mettre fin aux fonctions du Dépositaire, mais ne pourra pas le destituer avant qu'un autre dépositaire ait été nommé à sa place, conformément à la présente clause.

Art. 30. Droit applicable. Tous les points non régis par les présents Statuts seront déterminés par la Loi sur la SICAR et la Loi de 1915, conformément à l'article 2.2.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et s'achèvera le 31 décembre 2013.

La première Assemblée générale annuelle se tiendra en 2014.

Souscription - Libération

Pathena S.à.r.l., représentée comme décrit ci-dessus, déclare avoir souscrit à deux (2) Actions de Commandité et quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept (49.997) Actions ordinaires et de les avoir entièrement libérées par un versement en espèces d'un montant de quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 49.999).

PATHENA SGPS, S.A., représentée comme décrit ci-dessus, déclare avoir souscrit à une (1) Actions ordinaires et de l'avoir entièrement libérée par un versement en espèces d'un montant d'un euro (EUR 1). La somme de cinquante mille euros (EUR 50.000) est à la disposition du Fonds, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément

Frais

Les parties comparantes ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au Fonds ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ trois mille quatre-vingt-quinze euros (3.095,- €).

Assemblée générale des actionnaires

Et aussitôt, l'assemblée générale des actionnaires, représentant l'intégralité du capital social, a adopté les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée comme actionnaire gérant commandité du Fonds pour la durée du Fonds:
- Pathena S.à.r.l. prénommée ci-dessus.
2. Le siège social du Fonds est établi au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.
3. La personne suivante est nommée comme Associé Commandité du Fonds pour la durée du Fonds:
Deloitte Audit, une société à responsabilité limitée avec siège social à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: HERNANDEZ, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 avril 2013. Relation: LAC / 2013 / 14876. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 10 avril 2013.

Référence de publication: 2013046325/2046.

(130056387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

62582

Omega Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 167.588.

Extrait du procès-verbal des décisions de l'actionnaire unique prises de manière extraordinaire au siège social le 06 mars 2013 à 10h00

Première résolution:

L'Actionnaire unique prend acte de la démission de Monsieur Frédéric NOEL de sa fonction d'administrateur de catégorie B

Deuxième résolution:

L'Administrateur unique décide de nommer en remplacement de Monsieur Frédéric NOEL avec effet immédiat, Mademoiselle Farida OMAADACHAK, née le 27 mai 1978 à Creil (France), ingénieur en économie demeurant professionnellement au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société OMEGA HOLDING S.A. qui se tiendra en 2017.

Troisième résolution:

L'Actionnaire unique décide de transférer le siège social de la société OMEGA HOLDING S.A. de son adresse actuelle 79, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OMEGA HOLDING S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013050349/24.

(130060926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

Vagomlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3334 Hellange, 7, rue de Crauthem.

R.C.S. Luxembourg B 145.586.

Assemblée Générale Extraordinaire du 2 avril 2013

Ordre du jour:

1. Cession de parts
2. démission gérant administratif

Résolution prise:

Les associés:

1) Madame Maria DOS ANJOS DE JESUS CIPRIANO, indépendante, née à Santo Antonio de Vagos (Portugal), le 10 septembre 1958, demeurant à L-3334 HELLANGE, 7, rue de Crauthem;

2) Monsieur José Antonio ROCHA SANTOS, indépendant, né à Luanda (Angola), le 26 septembre 1961, demeurant à L-3334 HELLANGE, 7, rue de Crauthem;

de la société à responsabilité limitée VAGOMLUX, ayant son siège social à L-3334 HELLANGE, 7, rue de Crauthem, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

1) Monsieur José Antonio ROCHA SANTOS, propriétaire de 40 parts de la société à responsabilité limitée VAGOMLUX, établie et ayant son siège social à Luxembourg;

Monsieur José Antonio ROCHA SANTOS cède et transporte, sous les garanties ordinaires et de droit à Madame Maria DOS ANJOS DE JESUS CIPRIANO qui accepte 40 parts sociales de la société dont s'agit.

Après la cession mentionnée ci-dessus (résolution unique), le capital social de la société VAGOMLUX S.à r.l., représenté par cent (100) parts sociales, est répartie comme suit:

Madame DOS ANJOS DE JESUS CIPRIANO	100 parts sociales
Total: cent parts sociales	100 parts sociales

Prix

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix nominal des parts, montant que Madame DOS ANJOS DE JESUS CIPRIANO reconnaît avoir reçu et en donnant quittance.

Deuxième résolution:

La société a pris connaissance de la démission de Monsieur José Antonio ROCHA SANTOS de sa fonction de gérant administratif.

Fait à Luxembourg, le 2 avril 2013, Maria DOS ANJOS DE JESUS CIPRIANO / José Antonio ROCHA SANTOS.
en 2 exemplaires.

Référence de publication: 2013050252/36.

(130060665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

Univest IV, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 122.856.

—
Extrait de la réunion du conseil d'administration tenue le 11 avril 2013, ayant adopté, parmi toutes les résolutions prises, les résolutions suivantes:

1. Le conseil d'administration a pris acte de la démission de Madame Sybille Hartmann (demeurant professionnellement au 1 Strandkai, 20457 Hambourg, Allemagne) ainsi que de Monsieur Frank Wiedemeijer (demeurant professionnellement à Hinterbergstrasse 28, Postfach 5364, CH 6330, Cham 2, Suisse) dans leur fonction d'Administrateur de la Société, en date du 18 février 2013.

2. Le conseil d'administration a confirmé la nomination de Monsieur Loek Sibbing (demeurant professionnellement à Weena 455, 3013 AL Rotterdam, Pays-Bas) ainsi que de Monsieur Frans Meerveld (demeurant professionnellement à Weena 455, 3013 AL Rotterdam, Pays-Bas) au poste d'administrateurs d'Univest IV en remplacement de Madame Sybille Hartmann et de Monsieur Frank Wiedemeijer à partir du 18 février 2013. Messieurs Loek Sibbing et Frans Meerveld termineront respectivement le mandat de Madame Sybille Hartmann ainsi que de Monsieur Frank Wiedemeijer jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le compte d'UNIVEST IV

Northern Trust Luxembourg Management Company S.A.

Référence de publication: 2013050244/22.

(130061180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

Univest III, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 129.296.

—
L'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires d'Univest III (la «Société») tenue le 16 avril 2013 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a réélu Monsieur Martin Sanders (demeurant professionnellement à Weena 455, 3013 AL Rotterdam, Pays-Bas), Monsieur Mark Walker (demeurant professionnellement à Unilever House, 100 Victoria Embankment, London EC4Y 0DY, Royaume-Uni) ainsi que Monsieur Frans Meerveld (demeurant professionnellement à Weena 455, 3013 AL Rotterdam, Pays-Bas) dans leur fonction d'Administrateurs de la Société pour une période d'un an se terminant à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2014.

2. L'Assemblée a également élu Monsieur Loek Sibbing (demeurant professionnellement à Weena 455, 3013 AL Rotterdam, Pays-Bas) dans sa fonction d'Administrateur de la Société pour une période d'un an se terminant à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2014.

3. PricewaterhouseCoopers Société coopérative a été réélu dans sa fonction de Réviseur d'Entreprises de la Société pour une période d'un an se terminant à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le compte d'UNIVEST III

Northern Trust Luxembourg Management Company S.A.

Référence de publication: 2013050243/22.

(130061181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

Soremartec, Société de Recherches Techniques et de Marketing, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2633 Senningerberg, 2, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 20.161.

La liste des signataires de catégorie «A» autorisés de la Société au 17 avril 2013 a été déposée au registre de commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013050169/10.

(130061483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

Univest V, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 158.014.

Extrait de la réunion du conseil d'administration tenue le 11 avril 2013, ayant adopté, parmi toutes les résolutions prises, les résolutions suivantes:

1. Le conseil d'administration a pris acte de la démission de Madame Sybille Hartmann (demeurant professionnellement au 1 Strandkai, 20457 Hambourg, Allemagne) ainsi que de Monsieur Frank Wiedemeijer (demeurant professionnellement à Hinterbergstrasse 28, Postfach 5364, CH 6330, Cham 2, Suisse) dans leur fonction d'Administrateur de la Société, en date du 18 février 2013.

2. Le conseil d'administration a confirmé la nomination de Monsieur Loek Sibbing (demeurant professionnellement à Weena 455, 3013 AL Rotterdam, Pays-Bas) ainsi que de Monsieur Frans Meerveld (demeurant professionnellement à Weena 455, 3013 AL Rotterdam, Pays-Bas) au poste d'administrateurs d'Univest V en remplacement de Madame Sybille Hartmann et de Monsieur Frank Wiedemeijer à partir du 18 février 2013. Messieurs Loek Sibbing et Frans Meerveld termineront respectivement le mandat de Madame Sybille Hartmann ainsi que de Monsieur Frank Wiedemeijer jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le compte d'UNIVEST V

Northern Trust Luxembourg Management Company S.A.

Référence de publication: 2013050245/22.

(130061179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

Univest III, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 129.296.

Extrait de la réunion du conseil d'administration tenue le 19 mars 2013, ayant adopté, parmi toutes les résolutions prises, la résolution suivante:

1. Le conseil d'administration a confirmé la nomination Monsieur Loek Sibbing (demeurant professionnellement à Weena 455, 3013 AL Rotterdam, Pays-Bas) au poste d'administrateur d'Univest III en remplacement de Madame Elisabeth Stute en date du 18 février 2013. Monsieur Loek Sibbing terminera le mandat de Madame Elisabeth Stute jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le compte d'UNIVEST III

Northern Trust Luxembourg Management Company S.A.

Référence de publication: 2013050242/16.

(130060733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

Shpaga Games S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 171.971.

—
EXTRAIT

En date du 16 avril 2013, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Madame Barbara Neuerburg, en tant que administrateur de catégorie A, est acceptée avec effet immédiat.

* Monsieur Freddy de Petter, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue nouveau administrateur de catégorie A de la société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'Assemblée General Annuelle qui devra se tenir en l'an 2013.

Pour extrait conforme
Luxembourg, le 17 avril 2013.

Référence de publication: 2013050166/16.

(130060791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

Socimmola S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8094 Bertrange, 63, rue de Strassen.

R.C.S. Luxembourg B 87.206.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013049472/10.

(130060501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

Titan Luxco 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.188.638,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 154.477.

Les comptes annuels au 31 Decembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013049483/10.

(130060470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

Tomford Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 170.755.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013049496/10.

(130060262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

Stevia Growers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 2, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 159.794.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STEVIA GROWERS S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2013049477/11.

(130059898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

RPS FinCo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 150.403.

—
Veuillez noter que l'adresse professionnelle de M. Elliot GREENBERG se situe désormais à 10019 NY, New York (Etat-Unis d'Amérique), West 57th Street, 40.

Luxembourg, le 16 avril 2013.

Pour avis sincère et conforme

Pour RPS FinCo

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013049438/13.

(130059835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

Twelve Magnolia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 171.334.

—
Les comptes annuels pour la période du 31 août 2012 (date de constitution) au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2013.

Référence de publication: 2013049485/11.

(130059878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

Société Immobilière DM S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.
R.C.S. Luxembourg B 135.787.

—
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013049470/10.

(130059889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

Rockwell S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 88.786.

—
Par la présente, nous démissionnons de nos fonctions de commissaire aux comptes de votre société avec effet au 1^{er} mars 2013.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

KV Associates S.A.

Référence de publication: 2013049436/11.

(130060447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

Telecom Management Group S.A. Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 89.041.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2013049492/10.

(130059966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

Teixeira Construction Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5770 Weiler-la-Tour, 26A, rue du Schlammestee.

R.C.S. Luxembourg B 106.956.

—
Les comptes annuels au 31.12.11 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-5770 Weiler-la Tour, le 16 avril 2013.

Monsieur Goncalves Teixeira José

Gérant

Référence de publication: 2013049491/12.

(130060069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

The Family of N & J Rothschild S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 111.708.

—
Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant en 05/04/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2013049493/11.

(130060502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

Value-Call S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**(anc. Value-Call S.A.).****Capital social: EUR 620.000,00.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 110.308.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013049515/10.

(130059900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

VIGO INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3429 Dudelange, 210, route de Burange.

R.C.S. Luxembourg B 136.463.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013049519/10.

(130060377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

Viking S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4562 Differdange, Zone Industrielle Haneboesch.

R.C.S. Luxembourg B 30.463.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013049520/10.

(130060014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

Ekeyp S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34B, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 90.304.

Extraits des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire de la société du 05 avril 2013

1. L'assemblée a pris acte de la démission de Me Marguerite RIES.

2. L'assemblée a nommé Me Tania HOFFMANN, demeurant professionnellement à L-1341 Luxembourg 7, place Clairfontaine, en tant que liquidateur de la société EKEYP S.A. en remplacement de Me Marguerite RIES.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013049580/13.

(130060130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

Organdi Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.694.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ORGANDI IMMOBILIERE S.A.

D. PIERRE / Ch. FRANCOIS

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013049386/12.

(130060472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

Patron Ku'damm S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 112.169.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 10 janvier 2013, les associés ont décidé de transférer le siège social de la Société du 6, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 10 janvier 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Référence de publication: 2013049394/13.

(130060371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

Perus Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 133.425.

RECTIFICATIF

Le bilan rectifié au 31 décembre 2011 (rectificatif du dépôt du bilan au 31 décembre 2011 déposé le 2 août 2012 L120136034 et le 11 avril 2013 L13056817) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013049412/12.

(130060160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

Novenergia General Partner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 2, rue J.-P. Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 118.571.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée du 16 avril 2013

Le mandat de administrateurs et commissaire aux comptes de la société étant venu à échéance l'assemblée décide de proroger la durée de leur mandat.

Monsieur FERNANDES Anibal Valdemar, Monsieur LAVAGGI Ottavio, Monsieur

BAGUENIER Henri Charles Jean, Monsieur DE CARVALHO NUNES Armando Manuel, Monsieur MARTINS PIMENTA Carlos Albert, Monsieur MITJA SARVISE Albert et Monsieur MARTINS Alvaro sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans de façon retroactive depuis le 12 novembre 2012.

Monsieur Régis Donati est renommé commissaire aux comptes pour la même période.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013049379/17.

(130059905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

Mando (Luxembourg) Holdings I S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 99.534.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jan Willem Overheul.

Référence de publication: 2013049339/10.

(130059924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

Mando (Luxembourg) Holdings II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 99.599.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jan Willem Overheul.

Référence de publication: 2013049342/10.

(130059941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

Mando (Luxembourg) Holdings II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 99.599.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jan Willem Overheul.

Référence de publication: 2013049343/10.

(130059942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

EOF Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 121.049.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 27 février 2013.

Référence de publication: 2013047832/10.

(130058124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

Telenet Finance Luxembourg II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 2, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 156.414.

Extrait de la résolution prise par le conseil d'administration sous la forme circulaire en date du 28 mars 2013

M. Jonathan LEPAGE a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

Luxembourg, le 11.04.2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Telenet Finance Luxembourg II S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013049481/14.

(130059876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

R.E.A.L. Resume Experience Associates Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4344 Esch-sur-Alzette, 45, rue St. Vincent.

R.C.S. Luxembourg B 86.380.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013049424/9.

(130060448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

Publi Lettres Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4831 Rodange, 152, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 162.894.

Les comptes annuels au 31.12.11 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-4831 Rodange, le 16 avril 2013.

Monsieur Didier Muller

Gérant

Référence de publication: 2013049423/12.

(130059858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

Platines Holding SPF S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 140.452.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013049416/9.

(130060496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

Phischi Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 160.043.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013049399/9.

(130060536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

AEC Structured Finance (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 164.876.

Par résolutions prises en date du 28 mars 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Wendy Friedman Dulman, avec adresse professionnelle au 9, West 57th Street, 41st Floor, 10019 New York, Etats-Unis, de son mandat de gérant de classe A, avec effet immédiat;
- nomination de Shari Verschell-Silverman, avec adresse professionnelle au 9, West 57th Street, 48th Floor, 10019 New York, Etats-Unis, au mandat de gérant de classe A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2013.

Référence de publication: 2013049620/15.

(130060764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

AES (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 163.384.

Par résolutions prises en date du 28 mars 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Wendy Friedman Dulman, avec adresse professionnelle au 9, West 57th Street, 10019 New York, Etats-Unis, de son mandat de gérant de classe A, avec effet immédiat;
- nomination de Shari Verschell-Silverman, avec adresse professionnelle au 9, West 57th Street, 48th Floor, 10019 New York, Etats-Unis, au mandat de gérant de classe A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2013.

Référence de publication: 2013049622/15.

(130060762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

MD Mezzanine S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 109.277.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'administration de la Société le 29 mars 2013

Le Conseil d'administration de la Société a co-opté en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012:

- M. Christophe Vulliez, employé privé, né le 12 mai 1975 à Versailles (France), ayant son adresse professionnelle au 20, Place Vendôme, 75001 Paris, France

(en remplacement de Mme Cécile Levi démissionnaire au 8 mars 2013).

Le Conseil d'administration de la Société se compose dorénavant comme suit:

M. Simon Barnes, M. Alain Nicolai, M. Christophe Vulliez, M. Olivier Berment, M. Ian Kent et Mme. Jennifer Ferrand.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société**Signature**Un mandataire*

Référence de publication: 2013049589/20.

(130060514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

Oracle Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 236.408.125,00.**

Siège social: L-8308 Capellen, 89B, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 76.953.

Par une résolution en date du 27 février 2013, il a été décidé de transférer le siège social de l'un des associés de la Société étant Oracle Nederland BV du 6, Rijnzathe, NL - 3454 De Meern, Pays-Bas, au 1631-67 Hertogswetering, 3543 AS Utrecht, Pays-Bas avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signé à Luxembourg, le 17 avril 2013.

Pour Oracle Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013049592/15.

(130060635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

Acquisitions Cogeco Cable Luxembourg III, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 100.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 176.392.

Cogeco Cable Canada Inc., l'un des deux associés de la Société, a transféré les 3.000 parts sociales ordinaires de classe B qu'il détenait dans la Société au deuxième associé de la Société, à savoir Cogeco Enterprise Services Inc.

De ce fait, Cogeco Enterprise Services Inc. détient 2.000 parts sociales ordinaires de classe A et 3.000 parts sociales ordinaires de classe B et Cogeco Cable Canada Inc. détient 5.000 parts sociales préférentielles à rachat obligatoire (MRPS).

Le 18 avril 2013.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013049604/15.

(130061173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

Elca Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7-11, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 85.563.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 05 avril 2013

- La démission de Monsieur Celso GOMES DOMINGUES de son mandat d'administrateur est acceptée.

- Monsieur Pascal DE GRAEVE, employé privé, né le 18 décembre 1969 à Arlon (B), demeurant au 8, rue du Stade à B-6741 Vance et Monsieur Fabrice CAURLA, expert-comptable, né le 4 février 1983 à Esch-sur-Alzette, domicilié au 3, rue Emile Eischen, L-4107 Esch-sur-Alzette sont nommés en tant que nouveaux Administrateurs pour une durée statutaire de 6 ans. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2019.

- Le mandat d'Administrateur de Monsieur Mathias Poncin, avocat, né le 21 juillet 1964 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 7, route d'Esch, L-1470 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle durée statutaire de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2019.

- La société Hifin S.A., ayant son siège social au 3, Place Dargent à L-1413 Luxembourg est nommée comme Commissaire aux Comptes pour une durée statutaire de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2019.

Certifié sincère et conforme

Pour ELCA INVESTISSEMENTS S.A.

Companies & Trusts Promotion S.A.

Référence de publication: 2013049811/22.

(130061331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.
